



Candidature du Pays de La Châtre en Berry au programme européen LEADER 2014-2020



« Développons nos filières économiques en s'appuyant sur le potentiel humain, naturel et culturel du territoire »

Dossier de candidature retravaillé



Septembre 2015

Sommaire

Chapitre 1 : Quel territoire ? Quelle stratégie ?	4
<i>Présentation et diagnostic du territoire (Cf. annexe 1)</i>	4
Le Pays de La Châtre en Berry	4
La matrice AFOM	5
Les enjeux	6
<i>La stratégie du GAL</i>	7
Les marqueurs de la stratégie locale de développement	7
La stratégie locale de développement	9
<i>Arbre des objectifs</i>	12
Chapitre 2 : Processus d'implication des acteurs	13
<i>Au moment de l'élaboration de cette candidature et sur chaque sujet</i>	13
<i>Les modalités envisagées lors de la mise en œuvre et le suivi du projet</i>	14
<i>Les instances</i>	15
Le dispositif d'accompagnement et d'animation	15
<i>En termes d'échanges de pratiques, de transfert d'expérience vis-à-vis des autres acteurs du territoire et des autres territoires</i>	18
Chapitre 3 : Plan de développement	19
<i>Les fiches actions</i>	19
<i>La maquette financière envisagée</i>	31
Chapitre 4 : Le pilotage du projet	32
<i>Organisation du GAL</i>	32
Présentation de la structure porteuse du futur GAL	32
L'équipe technique Leader	32
<i>Suivi/évaluation : une prise de recul nécessaire sur nos actions</i>	33
Une évaluation continue dès l'engagement du programme Leader	33
Un suivi à partir d'un bilan annuel	33
Une évaluation régulière au sein du GAL	34
Une évaluation finale du programme	34
<i>Actions de communication, d'échanges de pratiques et de transferts d'expériences dans le cadre du programme Leader</i>	35
<i>Conclusion</i>	36

ANNEXES

Annexe 1 :	37
<i>Diagnostic territorial</i>	37
Présentation et structuration du territoire	37
La population	37
Habitat	38
Services et équipements	39
Economie	40
Mobilité	41
Patrimoines	41
Tourisme	42
Energie	42
Annexe 2 :	43
<i>Statuts du Syndicat mixte du Pays de La Châtre en Berry : structure porteuse du GAL</i>	44
Annexe 3 :	47
<i>Liste des communes du GAL et leurs codes INSEE</i>	47
Annexe 4 :	48
<i>Délibération du Pays validant la candidature LEADER</i>	48
Annexe 5 :	49
<i>Correspondances possibles du Plan de développement LEADER avec les mesures du PDR</i>	49
<i>Rappel des conditions de l'appel à projets LEADER (p7)</i>	49
<i>Tableau récapitulatif des principaux domaines d'intervention prioritaires du PDR Centre en lien avec la candidature LEADER du Pays de La Châtre en Berry</i>	49
Annexe 6 :	51
<i>Lettres de coopération avec d'autres territoires</i>	51
Annexe 7 :	55
<i>Lettres de soutien du territoire organisé</i>	55
Annexe 8 :	69
<i>Articles de presse</i>	69
_____	71

Chapitre 1 : Quel territoire ? Quelle stratégie ?

Présentation et diagnostic du territoire (Cf. annexe 1)

Le Pays de La Châtre en Berry

Son périmètre

Situé au sud de l'Indre, en région Centre-Val de Loire, le Pays de La Châtre en Berry est composé de **3 intercommunalités** : les communautés de communes de La Châtre et Sainte Sévère, de la Marche Berrichonne et du Val de Bouzanne. Il s'agit d'un territoire rural de **29 692 habitants au 1^{er} janvier 2015**, qui possède une densité parmi les plus faibles de la région Centre (24 hab. /km²). Il est **organisé autour de la ville-centre, La Châtre**, sous-préfecture de l'Indre (4 492 hab.) et de quelques pôles relais comme Neuvy-Saint-Sépulchre, Cluis et Aigurande. La communauté de commune de La Châtre et Sainte Sévère concentre à elle seule près de 59% de la population du Pays.



Ses objectifs

L'objet du Pays est de :

- ➔ réaliser des études d'intérêt général ;
- ➔ organiser la concertation avec les acteurs du territoire ;
- ➔ négocier, coordonner et animer des programmes de développement financés par l'Europe, l'Etat, la Région Centre-Val de Loire, le département de l'Indre et le cas échéant d'autres financeurs publics (Anah, Agence de l'eau...)

Il coordonne et anime plus particulièrement les dispositifs suivants :

- ➔ Contrat Régional de 3^{ème} Génération 2012/2017
- ➔ ID en campagne : Appel à Initiatives de la Région Centre-Val de Loire
- ➔ MAEC : Mesure Agro-Environnementale Climatique
- ➔ OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'HabitatSCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
- ➔ TVB : Trame Verte et Bleue

La matrice AFOM

Forces	Faiblesses
<p>La structuration du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un territoire qui correspond à un bassin de vie, organisé autour de sa ville-centre <p>Habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une faible pression sur la demande de logement social - Des opérations conduites pour l'amélioration de l'habitat <p>Services et équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un territoire plutôt bien doté en équipements culturels, commerciaux et sportifs - La Châtre constitue un pôle de services de gamme supérieure - Une vie locale dynamique (richesse culturelle) <p>Emploi et formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un bassin d'emploi homogène - Une majorité d'actifs travaillent sur le territoire - Un taux d'activité plus élevé que dans le département de l'Indre et la Région Centre-Val de Loire - Un taux de chômage plus bas que dans le département l'Indre et la Région Centre-Val de Loire <p>Economie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une économie majoritairement tournée vers la satisfaction des besoins des habitants et des usagers du territoire - Un tissu dense d'activités artisanales et commerciales - Un secteur agricole très fort et bien structuré - Un secteur de la construction bien représenté - Existence de spécificités industrielles <p>Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proximité de l'aéroport et de la gare de Châteauroux et du nœud ferroviaire que constitue Vierzon - Proximité de l'A20, de l'A71 et des lignes ferroviaires Paris-Orléans-Limoges-Toulouse/ Bourges-Montluçon-Clermont-Ferrand <p>Patrimoines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un patrimoine naturel et paysager remarquable - Une forte renommée culturelle - Une activité d'élevage qui joue un rôle important dans la gestion des paysages <p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de la marque touristique « Berry Province » - Une bonne représentation des activités de loisirs en nature et des itinérances douces - Existence de sites touristiques d'envergure 	<p>La population</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un déclin démographique - Une population âgée et vieillissante - Des niveaux de revenus plus faibles que dans le département de l'Indre et la Région Centre-Val de Loire - Une forte proportion de retraités et une part relativement faible de cadre et de professions intermédiaires <p>Habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un habitat majoritairement individuel et privé - Un parc de logements anciens et énergivore - Un niveau élevé de vacance <p>Services et équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> - La dispersion et la faible densité de l'habitat posent la question des conditions d'accès notamment des publics les plus fragilisés - Des carences en matière de structures d'accueil à la petite enfance et aux personnes âgées - Une carence de l'offre de soin <p>Emploi et formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - De faibles niveaux de formation - Faiblesse du taux de cadres et de professions intermédiaires - Décroissance de l'emploi <p>Economie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une question prégnante autour de la transmission des entreprises artisanales et commerciales - Perte d'emplois - Hausse de la demande d'emploi <p>Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des déplacements majoritairement réalisés en voiture individuelle, fortement consommateurs d'énergie - Un territoire à l'écart des infrastructures de transport régionales et nationales <p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un territoire faiblement touristique (tourisme de court séjour) - Absence d'hébergements collectifs, nombreux établissements non classés selon les nouvelles normes
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Le projet de véloroute à l'étude entre Saint-Amand-Montrond et Argenton-sur-Creuse - Existence de potentiels de développement d'énergies renouvelables (géothermie, éolien, biomasse, bois-énergie) - Le déploiement du Très Haut Débit dans le cadre du Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN) 	<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence forte à venir dans le domaine de l'élevage - Un territoire exposé aux risques d'inondation - Le vieillissement de la population

Les enjeux

A l'issue du diagnostic partagé, les participants aux ateliers de travail participatifs de « diagnostic » ont fait émerger les enjeux suivants. Ils ont servi de base de réflexion sur la préparation de la stratégie et de supports de travail pour les ateliers participatifs portant sur la stratégie.

L'émergence et la structuration de filières économiques locales suscitant des formes d'organisation innovantes

- ➔ le maintien et le développement des activités économiques existantes (exploitations agricoles, artisanats, commerces, industries...)
- ➔ la mise à profit des outils, infrastructures, établissements présents sur le territoire... pour favoriser le développement économique (abattoir, établissements de formation...)
- ➔ le développement et l'organisation de filières locales (depuis la production jusqu'à la commercialisation, en passant par de la transformation sur place)
- ➔ la création de valeur ajoutée sur le territoire
- ➔ la création de passerelles entre les secteurs d'activité économique (agriculture céréalière, agriculture d'élevage, artisanat, petite industrie, commerce, tourisme)

La transition énergétique et/ou écologique du territoire

- ➔ la valorisation à des fins économiques de la qualité de l'environnement (cadre de vie, biodiversité, qualité de l'eau et de l'air...)
- ➔ la valorisation à des fins d'attractivité de la qualité de l'environnement (cadre de vie, biodiversité, qualité de l'eau et de l'air...)
- ➔ l'accompagnement des acteurs dans la démarche de transition (RSE, RSO, territoire à énergie positive...)

L'organisation et la structuration d'une politique culturelle du territoire, facteur d'attractivité

- ➔ la valorisation de l'identité culturelle forte (littérature, musique, architecture...), à des fins d'attractivité
- ➔ l'appui sur le dynamisme associatif participant à l'animation de la vie locale afin de valoriser la qualité de vie locale



Le développement d'une offre de tourisme de nature et de culture articulée aux grands sites, ou itinéraires régionaux

- ➔ le développement d'une identité (et d'une offre) touristique basée sur l'écologie et l'environnement
- ➔ la mise en synergie de la richesse locale (paysagère, environnementale, culturelle, historique...) au profit d'une offre touristique
- ➔ la mise en relation, structuration, organisation et professionnalisation des acteurs touristiques (publics et privés)
- ➔ la définition d'un marketing touristique basée sur le binôme « culture - nature » et sa déclinaison en termes de communication
- ➔ l'organisation d'un tourisme événementiel, culturel à dimension nationale voire internationale (ex : Rencontres internationales des musiques traditionnelles, festival de Nohant, Nuit Chopin, etc.)

Approche transversale

- ➔ le développement de relations, de partenariats avec les territoires voisins
- ➔ la coordination, les partenariats, la mutualisation des services et acteurs publics, parapublics et privés sur le territoire
- ➔ la mobilité interne et l'accessibilité du territoire

La stratégie du GAL

Les marqueurs de la stratégie locale de développement

La stratégie locale de développement s'appuie sur des « marqueurs territoriaux » forts. Ils sont le résultat de l'analyse et surtout des travaux participatifs menés avec les acteurs du territoire. Ils constituent le socle partagé sur lequel se base la stratégie.

La synergie entre les acteurs

Le premier constat porte sur le **manque de synergie entre les acteurs, les actions, les initiatives**. En effet, quel que soit le sujet abordé (agriculture, artisanat, tourisme, environnement, services, commerces...), il apparaît que le territoire dispose d'atouts, de savoir-faire, d'offres, d'activités... mais qu'il manque une mise en relation, des correspondances, des passerelles.

La réponse stratégique et opérationnelle dans le cadre du Leader visera à **créer ces liens** :

- ➔ **Entre les acteurs publics** eux-mêmes : mutualisation de services, structuration, coordination renforcée. Quel que soit la (ou les) formule(s) retenue(s) selon les sujets, l'échelle du Pays doit être considérée comme étant la plus pertinente pour favoriser ces synergies
- ➔ **Entre les acteurs économiques** dans une logique d'organisation de filières : la capacité de penser et d'organiser les filières depuis l'amont (la production de matières premières) jusqu'à l'aval (commercialisation) en passant par des étapes de première voire deuxième transformation, sera un des leviers de réussite du projet. En d'autres termes, il s'agit de favoriser la production de valeur ajoutée sur le territoire (c'est-à-dire que les acteurs locaux valorisent leurs atouts pour créer de la valeur ajoutée, de l'emploi et du service sur le territoire)
- ➔ **Entre les acteurs économiques et publics** dans une logique inter-filière : le territoire peut être trop « petit » pour l'organisation de certaines filières (il est d'ailleurs particulièrement difficile de maîtriser le développement de filière à l'échelle d'un territoire de Pays). Or, les produits et les services existants peuvent trouver des correspondances, des échos auprès d'acteurs des autres filières économiques du territoire. ce lien devra être recherché
- ➔ **Entre les acteurs du territoire et ceux des territoires voisins** : la logique de filière (touristique, bois-énergie...) peut impliquer la recherche de partenariat avec les territoires voisins dans un objectif de renforcement réciproque des initiatives



La notoriété et l'attractivité du territoire

La question de l'image du territoire est également un sujet récurrent du point de vue des participants. Cette question est abordée dans le cadre de l'enjeu touristique, mais également de l'attractivité pour les jeunes et pour les entreprises.

Le constat montre soit :

- ➔ Que le territoire n'est pas identifié : c'est où le Berry ? c'est où le Boischaut Sud ?
- ➔ Que le territoire (et ses habitants) véhicule une image plus négative ou plutôt restrictive des atouts locaux.

La question de la **notoriété d'un territoire** (et indirectement de son attractivité) est un sujet complexe car il n'existe pas de réponse parfaite et que l'on doit agir sur des représentations.

En tout état de cause, cela constitue un enjeu qui doit être saisi. Les pistes de réponses proposées portent sur :

- ➔ La **reconnaissance par l'ensemble des acteurs locaux des atouts du territoire** : on ne connaît pas assez nos qualités ! Or les premiers ambassadeurs d'un territoire, sont les habitants eux-mêmes.
- ➔ La réflexion sur des démarches qualité permettant de **différencier les atouts du territoire** (marque, label... sur la base de cahiers des charges).
- ➔ Le travail sur une **stratégie marketing et sa déclinaison en plan de communication** (avec visée interne et externe). A ce stade, il est trop tôt de parler de marketing territorial ou de marketing touristique.



Pour conclure, on rappellera que **la question de l'attractivité** se pose pour les touristes potentiels, pour les futurs résidents (accueil de nouvelles populations) ou encore pour les jeunes du territoire. Elle **sera à rapprocher de la question de l'emploi** qui reste un des facteurs principaux d'attractivité d'un territoire, **mais aussi de la question de la qualité de vie** (environnement, cadre de vie, services...).

Le développement économique et l'emploi

La **création de valeur ajoutée, de richesse et d'emploi** est apparue également comme un enjeu majeur pour les acteurs du territoire. Cet enjeu de développement économique s'entend sur ses différentes dimensions :

- ➔ Le **soutien à l'initiative privée** pour la préservation des entreprises locales et de l'emploi
- ➔ L'**appui au développement et à la création** de nouvelles entreprises, de nouveaux produits et de nouveaux process pour dynamiser l'ensemble du secteur économique
- ➔ L'**accompagnement des entreprises et des actifs** pour préserver et renforcer les compétences et les savoir-faire



Le **développement économique** est donc défini comme un objectif à atteindre, et également **comme un des principaux facteurs d'attractivité du territoire** (pour éviter que les jeunes partent, il est nécessaire qu'ils puissent trouver un emploi localement).

Le potentiel local basé sur la complémentarité « nature – culture »



Le territoire tient son originalité par la présence d'un **patrimoine environnemental, écologique et paysager associé à une offre culturelle spécifique**. L'enjeu porte sur la capacité des acteurs à **mobiliser** ce potentiel **dans une logique de synergie** afin de renforcer le développement des filières économiques.

La stratégie locale de développement

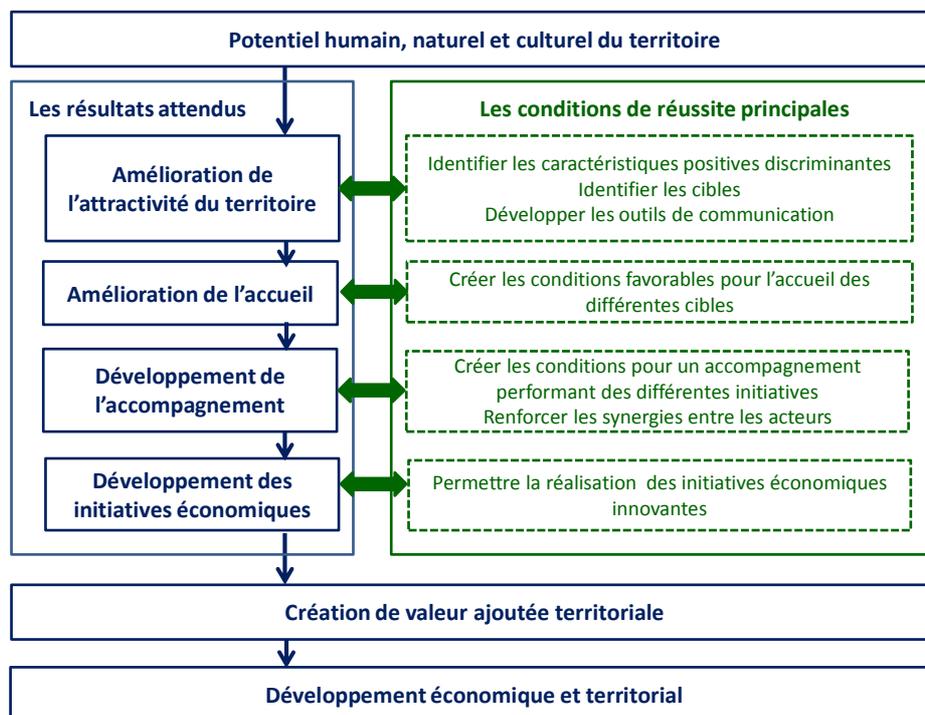
« *Développons nos filières économiques en s'appuyant sur le potentiel humain, naturel et culturel du territoire* »

La « stratégie locale de développement » vise à **favoriser le développement économique et territorial** grâce à l'exploitation pérenne et respectueuse de ses ressources, en soutenant de manière innovante les filières du territoire.

Pour ce faire, la stratégie vise les résultats suivants :

- ➔ Amélioration de l'attractivité du territoire
- ➔ Amélioration de l'accueil
- ➔ Développement de l'accompagnement
- ➔ Développement des initiatives économiques
- ➔ Création de valeur ajoutée territoriale
- ➔ Développement économique et territorial

Le schéma ci-dessous illustre la logique d'intervention retenue pour mettre en œuvre la stratégie et garantir le succès du programme Leader.



...et elle se décline selon les trois axes stratégiques suivants :

- ➔ Axe stratégique n° 1 : Agir sur l'attractivité du territoire pour favoriser le développement des filières locales
- ➔ Axe stratégique n° 2 : Créer et développer les filières économiques locales (logique d'économie circulaire)
- ➔ Axe stratégique n° 3 : Renforcer les liens entre les acteurs (publics et privés)

Axe stratégique n° 1 « Agir sur l'attractivité du territoire pour favoriser le développement des filières locales »

Cet axe stratégique vise à créer les conditions pour rendre attractif le territoire et accueillir des entreprises nouvelles, de nouveaux habitants. L'existence de facteurs d'attractivité peut ne pas être suffisante pour créer de la notoriété. Pour le Pays de La Châtre en Berry malgré de nombreux atouts (de grande qualité, originaux...), le **développement de son attractivité** passera par une démarche active.

Celle-ci implique dans un premier temps de **connaître et de faire reconnaître localement** (par l'ensemble des acteurs) **l'étendue et la qualité de ses atouts**. Les habitants eux-mêmes doivent être convaincus de vivre dans un territoire qui propose un cadre de vie, une offre culturelle, une offre d'activité de pleine nature, des opportunités économiques. Il s'agira donc dans un premier temps de recenser puis de manière régulière de porter à la connaissance des différents acteurs du territoire, les atouts existants.

Elle implique également de **faire découvrir la qualité de ses atouts à l'extérieur du territoire**. Cela implique l'élaboration d'une stratégie de marketing territorial, basée sur les éléments discriminants positifs (en particulier dans le domaine du tourisme), et sa déclinaison en plan de communication et en actions concrètes de valorisation du territoire (label par exemple).

Enfin, le territoire doit **réunir les conditions d'un accueil de qualité pour ses différentes cibles** (les actifs, en particulier les jeunes) en s'appuyant sur la mise en valeur des compétences et savoir-faire locaux.

Deux objectifs opérationnels répondent à cet axe stratégique :

- ➔ Objectif opérationnel 1 - Améliorer la notoriété du territoire (marketing territorial, communication, label...)
- ➔ Objectif opérationnel 2 - Accueillir des actifs (tout particulièrement des jeunes) et valoriser les compétences et les savoir-faire locaux

Axe stratégique n° 2 « Créer et développer les filières économiques locales (logique d'économie circulaire) »

Le pari de cette stratégie locale de développement est de **transformer les atouts locaux en création d'emplois, d'entreprises, de valeur ajoutée...** comme levier principal du développement territorial. En effet, les atouts sont nombreux qui pourraient générer des résultats positifs. Cependant, on constate que ces atouts s'apparentent à des ressources brutes, au sens d'insuffisamment exploitées :



- ➔ Production de viande bovine, mais pas de transformation locale malgré la présence d'un abattoir
- ➔ Présence du musée dédié à George Sand ou encore de celui dédié à Jacques Tati, mais peu de connexion entre eux
- ➔ Existence de labels (Poule noire du Berry...) mais pas d'exploitation marketing

La clef de réussite est de **recréer des relations locales entre les acteurs**, en particulier privés. La stratégie vise donc à recréer un maillage, un réseau local permettant de :

- ➔ Favoriser l'organisation des filières depuis la production brute jusqu'à la commercialisation (y compris sur le marché local) en passant par les étapes de premières voire de secondes transformation. C'est d'ailleurs sur les étapes de transformation pour lesquelles la marge de progrès est la plus importante
- ➔ Créer des synergies et des correspondances entre les différents secteurs d'activité du territoire. Ces logiques inter-filières peuvent être illustrées de la manière suivante : élevage de poule noire du Berry – utilisation dans la restauration locale – insertion dans un « pack » touristique – contribution à l'image de marque territoriale

Considérant que certaines mesures du PDR de la Région Centre-Val de Loire peuvent contribuer à soutenir les initiatives privées, **le programme Leader soutiendra dans ce contexte les initiatives innovantes, les démarches collectives des acteurs et la création de relations interprofessionnelles**. Elle visera en particulier à impulser la dynamique et à orienter si besoin les porteurs de projets vers les dispositifs financiers les mieux adaptés. L'articulation entre le financement FEADER prévu dans le cadre de Leader et les autres fonds européens (FEDER et FSE) est précisée dans les fiches actions. De plus, les correspondances possibles du plan de développement Leader avec les autres mesures du PDR sont précisées dans un tableau en annexe 5.

Cinq objectifs opérationnels répondent à cet axe stratégique :

- ➔ Objectif opérationnel 3 - Organiser et développer la filière touristique
- ➔ Objectif opérationnel 4 - Renforcer, organiser et développer la filière bois (énergie, paillage, bois d'œuvre)
- ➔ Objectif opérationnel 5 - Renforcer et organiser les filières agricoles
- ➔ Objectif opérationnel 6 – Susciter l'émergence de nouvelles filières économiques locales
- ➔ Objectif opérationnel 7 – Soutenir les initiatives des filières artisanale et commerciale



Axe stratégique n° 3 « Renforcer les liens entre les acteurs (publics et privés) »

Le positionnement stratégique de notre candidature vise à faire du **Leader un catalyseur de la dynamique territoriale** qui passe par :

- ➔ Le renforcement des initiatives partagées « public-public », « public-privé », « privé-privé ». Le comité de programmation sera particulièrement attentif à créer les conditions pratiques de cette dynamique et à soutenir des projets partagés
- ➔ La consolidation des démarches et des projets entrepris dans une logique durable. Cette logique durable se définit à la fois dans la capacité à prendre en compte les enjeux de transition (écologique, énergétique, sociologique et sociétale) et également dans la capacité à renforcer la solidité même des projets économiques
- ➔ La recherche systématique d'expériences, de pratiques, de savoir-faire réussis et maîtrisés autant sur le territoire du Pays de La Châtre en Berry que dans le cadre des projets de coopération. L'objectif est de profiter du programme Leader pour favoriser ce transfert

Le décloisonnement des pratiques et la recherche systématique de relations entre les acteurs répond à un des principes fondamentaux du programme Leader : le lien entre les acteurs. Ce lien est affiché comme un objectif et constitue également un moyen privilégié pour réussir le projet du territoire. Il répond à la nécessité de renforcer les synergies au profit de l'ensemble de la dynamique territoriale. A ce titre, le programme Leader est conçu comme le levier permettant :

- ➔ De dynamiser (redynamiser) le projet de Pays de La Châtre en Berry
- ➔ De remobiliser les collectivités locales (Communes et EPCI) comme acteurs majeurs du projet territorial
- ➔ Et de faciliter la relation entre les acteurs publics et privés au profit de la réussite des initiatives économiques

De fait, la mise en réseau des acteurs sera recherchée de manière systématique :

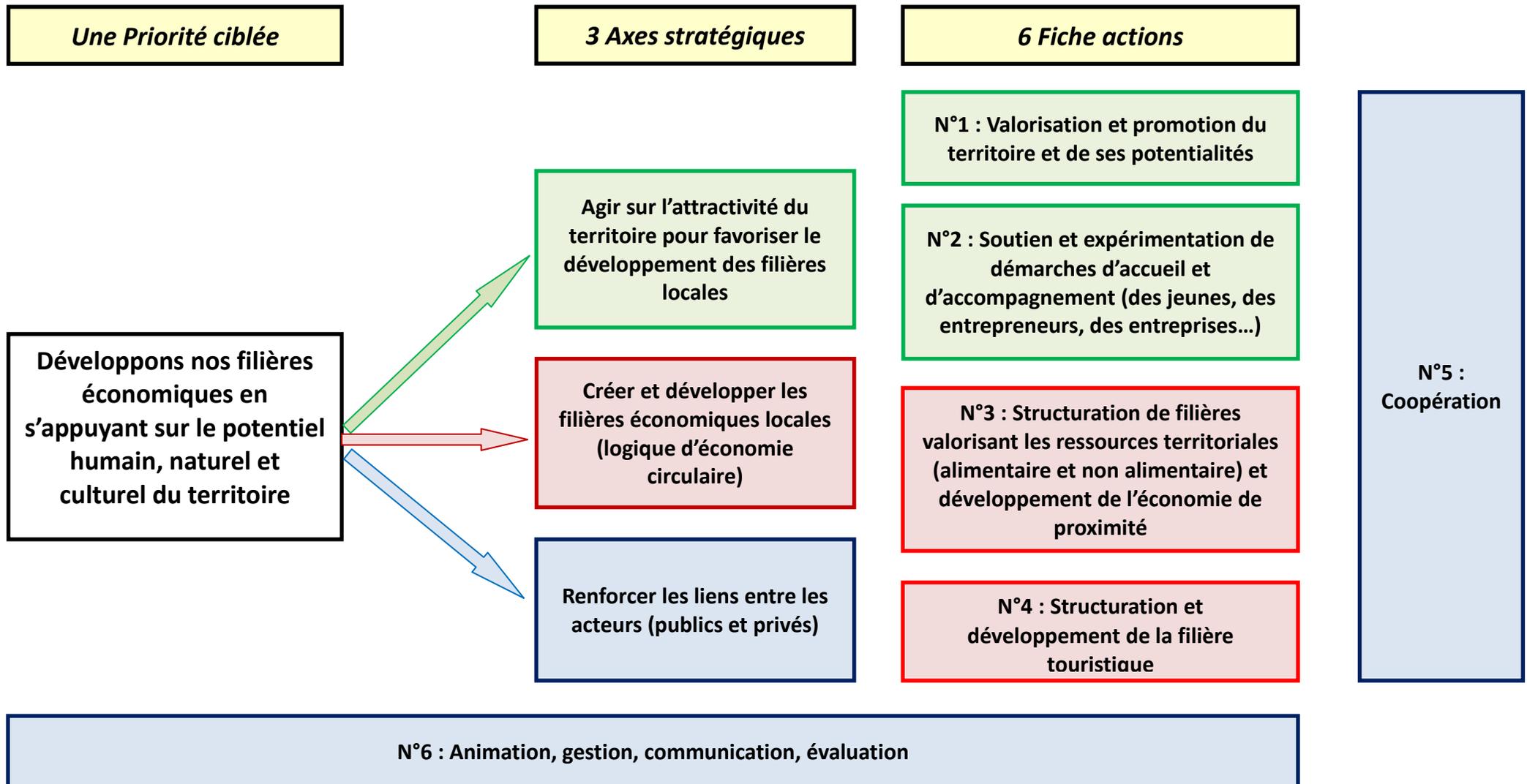
- ➔ Comme moyen, méthode... d'élaboration de projets et de mise en œuvre de la stratégie du Leader
- ➔ Comme critère de sélection de la majorité des projets

Cet axe stratégique se traduit par un seul objectif opérationnel :

- ➔ Objectif opérationnel 8 - Favoriser l'organisation des acteurs locaux au profit d'un renforcement du développement économique

Arbre des objectifs

12



Chapitre 2 : Processus d'implication des acteurs

Au moment de l'élaboration de cette candidature et sur chaque sujet

Notre démarche étant nouvelle puisque notre Pays n'a pas porté de programme Leader précédemment, il a été nécessaire de prendre contact, d'informer et de mobiliser la société civile de notre territoire. Nous avons pu nous appuyer sur la **dynamique portée par le Conseil de Développement du Pays**, particulièrement actif, pour élaborer de manière participative cette candidature.

Pour cela, **plusieurs ateliers de concertation ouverts à tous les acteurs publics et privés du territoire et à tous les citoyens intéressés par l'avenir de notre territoire ont été organisés.**

La stratégie locale et le plan de développement ont été co-élaborés avec les différents acteurs du territoire. Cette démarche a suivi deux logiques :



→ Une **logique ascendante** auprès de l'ensemble des citoyens afin d'identifier les initiatives, de faire émerger des idées de projet, de prendre en compte les différentes visions de l'avenir

→ Une **logique itérative** qui a vu la stratégie et les modalités d'intervention s'affiner au cours des rencontres. Les premières versions ont donc été testées auprès de l'ensemble des partenaires afin de vérifier leurs pertinences, leurs intérêts pour le développement territorial, leurs capacités à avoir un véritable effet levier

Notre objectif a été de **privilegier une démarche participative** pour définir et partager notre Stratégie Locale de Développement.

Les ateliers participatifs :

- La réunion du Conseil de Développement du 28 janvier 2015 portant sur la notion d'attractivité
- Les ateliers participatifs « diagnostic » du 18 février : présentation du diagnostic, partage de l'analyse, identification des enjeux sur la base de la contribution collective des participants
- L'atelier participatif « stratégie » du 3 mars : présentation des enjeux, proposition de la part des participants d'objectifs stratégiques et opérationnels
- L'atelier participatif « pistes d'action » du 12 mars portant sur l'identification de pistes d'actions
- L'atelier participatif « fiches actions » du 18 mars visant à prendre connaissance et à approfondir les fiches actions : travail d'enrichissement des fiches actions par les participants
- Au total, on dénombre 179 personnes qui ont participé aux 4 ateliers territoriaux, soit une moyenne de 45 personnes par atelier territorial



Les réunions du comité de pilotage :

- Réunion de lancement du 11 février 2015
- Réunion de présentation et de validation de la stratégie du 5 mars
- Réunion de présentation et de validation de la candidature du 26 mars : validation finale de la stratégie, validation du plan de développement (fiches actions), validation des modalités de gouvernance, validation de la maquette financière

La **candidature a été validée, à l'unanimité, par le comité syndical du Pays de La Châtre en Berry** le 3 avril 2015. Elle a été présentée officiellement à l'ensemble des acteurs du territoire le 9 avril 2015, dans le cadre d'une **restitution publique qui a rassemblé 59 personnes**.

Les participants :

- ➔ Acteurs publics : les élus des 3 communautés de communes, des 51 communes du Pays et des 3 Chambres Consulaires
- ➔ Acteurs privés : citoyens, associations environnementales, culturelles, du patrimoine, des services à la personne, acteurs de l'ESS, insertion, représentants de diverses professions (tourisme, bâtiment, agriculture, architecture...)

Les modalités envisagées lors de la mise en œuvre et le suivi du projet

Notre « stratégie locale de développement » vise directement à **créer des synergies entre les différents acteurs du territoire**. Ces synergies constituent une des clefs de réussite majeure du projet afin que les ressources que nous avons identifiées (humaines, naturelles, culturelles...) puissent produire une valeur ajoutée économique et territoriale. La mobilisation des acteurs au cours de la phase d'élaboration de la candidature et les propositions qu'ils ont pu formuler, confirment cet enjeu et également l'opportunité que représente aujourd'hui le programme Leader pour actionner cette dynamique.

Nous considérons que ce programme Leader devra être continuellement construit et coréalisé avec l'ensemble des forces vives du territoire (et en particulier les acteurs privés).

Concrètement, cette mobilisation et cette association se fera de plusieurs manières :

- ➔ La première concerne la sensibilisation et la mobilisation des habitants, prévues dans la fiche action n°1, afin qu'ils prennent réellement conscience du potentiel de développement local (volet de communication interne)
- ➔ La seconde vise à associer les parties prenantes à la gouvernance même du programme Leader : à travers la constitution du comité de programmation et son fonctionnement (voir chapitre ci-après) et également par la mise en œuvre de « fabriques ». Celle-ci vise à mettre en place des modalités d'organisation et de travail spécifiques et partagés afin de trouver les solutions collectives pour la réalisation effective et efficace du programme. Elles serviront à « inventer » les solutions pratiques et adaptées au territoire pour réussir notre projet, et seront un laboratoire pour initier des projets collectifs
- ➔ La troisième, qui est implicite à l'ensemble des fiches actions, consiste à mieux identifier, coordonner et donc rendre plus accessible, les dispositifs d'accompagnement présents sur le territoire

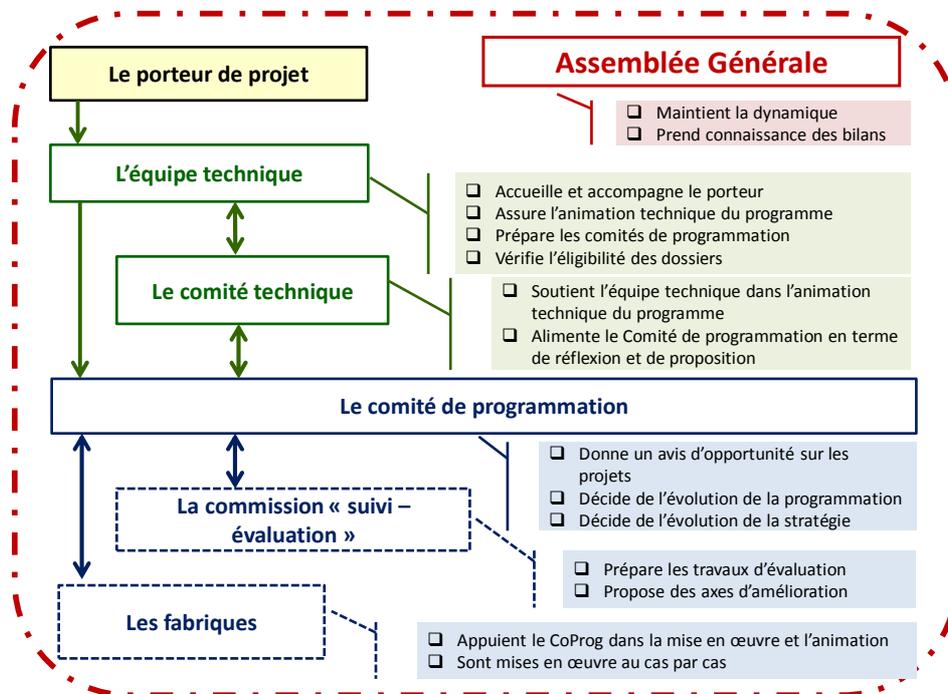
Nous attendons que ces modalités d'associations des parties prenantes fassent émerger des projets à dimension collective sous différentes formes : projets portés par des groupements d'acteurs (association, GIE, Coopérative...), des projets coordonnés entre eux, des projets inspirés par des actions déjà réalisées sur le territoire.



Les instances

Le GAL du Pays de La Châtre en Berry aura 4 composantes : le Comité de Programmation, le Comité Technique, l'Assemblée Générale et le Conseil de Développement du Pays.

Le dispositif d'accompagnement et d'animation



Le Comité de Programmation

Rôle

- Instance décisionnelle du programme Leader
- Décide de retenir (ou non) les dossiers de demande de subvention
- Vérifie à ce titre la cohérence entre les projets présentés et les objectifs du programme Leader
- Assure le suivi et l'évaluation du programme
- Réajuste la stratégie et le plan d'actions, le cas échéant
- Réunion 1 fois par trimestre, a minima

Composition

Organe décisionnel du GAL, il sera composé :

- De 9 membres titulaires de la **sphère publique** (9 membres suppléants)
- Et de 11 membres titulaires de la **sphère privée** (11 membres suppléants)

Sphère publique		Sphère privée	
2	Représentants du Pays (Elus)	2	Conseil de développement
1	Représentant titulaire pour la Communauté de Communes de La Châtre et Sainte Sévère	1	Représentant du secteur touristique
1	Représentant titulaire pour la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne	1	Représentant du secteur culturel
1	Représentant titulaire pour la Communauté de Communes du Val de Bouzanne	1	Professionnel du tourisme représentant un site touristique emblématique / Patrimoine
1	Chambre de Commerce et d'Industrie (élu)	1	Représentant du secteur agricole
1	Chambre des Métiers et de l'Artisanat (élu)	1	Représentant du secteur artisanal
1	Chambre d'Agriculture (élu)	1	Représentant du secteur commercial
1	Représentant de l'Education nationale	1	Représentant du secteur associatif
		1	Représentant du secteur environnemental
		1	Représentant de partenaires du développement et du financement économique
9 titulaires		11 titulaires	

Ces membres seront choisis parmi les personnes qui ont montré leur volonté de faire partie du Comité de Programmation lors des différents ateliers de concertation réalisés. En effet, à chaque atelier, les personnes présentes étaient questionnées sur ce point. L'objectif étant surtout de prendre en compte la participation et l'investissement lors des ateliers de concertation, car faire partie d'un Comité de Programmation est une responsabilité importante qui demande un investissement constant sur la durée du programme Leader.

Concernant les représentants de la sphère privée, la typologie a été définie en adéquation avec les orientations stratégiques et les fiches actions du programme (tourisme, agriculture, culture, environnement, ...).

Fonctionnement envisagé

Les 20 membres titulaires et les 20 membres suppléants seront invités à chaque séance du Comité de Programmation. Les membres suppléants ne prendront pas part au vote mais pourront participer aux échanges. Cette pratique vise à enrichir les échanges, à diffuser les informations et à favoriser le renouvellement des membres (notamment au sein de la sphère privée).

Ce Comité de Programmation se réunira en moyenne 1 fois par trimestre.

Il procédera à l'analyse des dossiers par différentes modalités : audition des porteurs de projet, expression d'un avis d'opportunité, puis d'un avis de programmation, grille d'analyse des projets ...

La méthode d'actualisation du programme

Le Comité de Programmation est responsable de l'actualisation de la stratégie et du plan de développement.

Pour cela, il se réunira tous les ans pour faire le bilan évaluatif de la programmation en cours et des démarches d'animation territoriales visant à atteindre les objectifs du programme. Au-delà du niveau de programmation des projets, il s'interrogera, sur la base des bilans évaluatifs annuels, sur la pertinence de la stratégie et des fiches actions. Il prendra notamment en compte le résultat des autres démarches engagées par le territoire (réponses aux appels à candidature, programmes de développement engagés) afin de coordonner l'ensemble des outils disponibles et réajuster au besoin la stratégie du programme Leader. Il se basera, notamment, sur les conclusions des différentes réunions de la Commission de « suivi et évaluation ».

Par ailleurs, le Comité de Programmation s'appuiera sur les travaux menés dans le cadre de l'évaluation intermédiaire afin d'ajuster, le cas échéant, les fiches actions, la maquette et les modalités de gouvernance.

La commission « suivi-évaluation »

Une commission « suivi-évaluation » issue du comité de programmation sera mise en place et réunie afin de préparer les travaux d'évaluation du programme et de contribuer à son amélioration continue.

Les fabriques territoriales

Des fabriques territoriales pourront être mises en place avec pour objectif de favoriser l'animation et la mise en œuvre opérationnelle des fiches actions. Elles seront composées de manière *ad'hoc*, en s'appuyant sur au moins deux membres du comité de programmation (1 représentant de la sphère privée et 1 représentant de la sphère publique) qui pourront associer de manière pérenne ou ponctuelle toute personne susceptible de contribuer positivement à l'avancée des travaux : autres élus du territoire, représentants des partenaires du territoire, chargés de mission des EPCI, du Pays...

La souplesse dans le fonctionnement et la composition des « fabriques » est préconisée. L'objectif est de mettre en place un dispositif souple, adaptable à même de faire progresser les travaux et la réflexion : ce sont les seuls critères qui doivent s'imposer à ces « fabriques ».

Le Comité Technique

Il sera chargé de soutenir le comité de programmation et l'équipe technique Leader dans l'animation territoriale du programme. Ce Comité Technique sera constitué de techniciens du Pays, des trois intercommunalités, de partenaires locaux et d'experts qui pourront être différents en fonction des dossiers. Il s'agira principalement des techniciens des Chambres Consulaires, de l'Etat, de la région, du département, etc.

L'Assemblée générale du GAL

L'Assemblée Générale se réunira 1 fois par an. Elle sera composée des membres du Comité de Programmation, du Comité Technique et sera élargie, d'une part, à l'ensemble des acteurs impliqués dans la candidature et dans la vie du programme dont les porteurs de projet, les partenaires impliqués dans des projets Leader, et, d'autre part, et plus largement, à l'ensemble des habitants du territoire.

L'objectif sera de partager les bilans évaluatifs intermédiaires, de maintenir la dynamique participative du projet, et d'ajuster les modalités d'intervention si besoin.

Le Conseil de Développement du Pays de La Châtre en Berry

Outre la présence de deux de ses représentants au sein du Comité de Programmation, le GAL du Pays de La Châtre en Berry s'appuiera sur les travaux et les réflexions du Conseil de Développement pour piloter le programme Leader. Il pourra également le solliciter sur des sujets particuliers ou encore l'associer au sein des fabriques.

La dynamique actuelle du Conseil de Développement constitue un atout pour la gouvernance du futur programme européen Leader.

En termes d'échanges de pratiques, de transfert d'expérience vis-à-vis des autres acteurs du territoire et des autres territoires

Le Pays propose de travailler avec les autres territoires de projet et possibles futurs GAL sur ce qu'il serait possible et pertinent de mutualiser, à savoir :

- des formations communes pour les animateurs et les gestionnaires et des réunions régulières pour échanger sur les pratiques professionnelles et problématiques rencontrées
- un séminaire commun pour les membres des différents Comités de Programmation pourrait être organisé au lancement de Leader
- des rencontres thématiques entre territoires de projet afin de favoriser la mise en place de coopération
- l'élaboration d'outils de communication commun comme un guide « Leader, pour les nuls » à destination de tous les acteurs publics et privés du territoire, potentiellement porteurs de projet ; et la mise en place d'un site internet régional dédié au programme Leader qui comporterait différents niveaux d'information (grand public, porteurs de projets, acteurs du développement)
- un travail sera fait sur l'évaluation avec l'élaboration de questions évaluatives communes et d'indicateurs communs, et un pool d'évaluateurs communs aux différents GAL pour l'évaluation à mi-parcours sera choisi afin de faciliter les comparaisons



Chapitre 3 : Plan de développement

Les 6 fiches actions

Fiche Action n°1 : Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités	
Objectifs stratégiques et opérationnels	<p>La fiche action vise à forger une image et une identité partagée du territoire par les acteurs locaux à travers les objectifs suivants :</p> <p>1) Favoriser la prise de conscience par les habitants des potentiels locaux et la valorisation de l'existant (ressources naturelles, patrimoniales, culturelles, économiques ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser l'appropriation par les habitants des potentiels et savoir-faire locaux ■ Réaliser des animations sur le territoire en vue de renforcer l'appropriation ■ Elaborer des actions / projets fédérateurs, emblématiques pour faire connaître le territoire ■ Développer l'usage des TIC auprès des acteurs locaux (professionnels du tourisme, entreprises, collectivités...) <p>2) Promouvoir le territoire (attractivité économique et résidentielle, destination touristique)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Positionner et construire l'image du territoire ■ Promouvoir le territoire ■ Mettre en réseau les acteurs afin de mener des projets collectifs, transversaux à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry ■ Favoriser l'innovation des actions autour du marketing territorial ■ Véhiculer par divers canaux de communication et d'information une image partagée du territoire ■ Mettre en place une signalétique touristique homogène ■ Soutenir les initiatives de communication des professionnels locaux
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration de la notoriété du territoire ■ Amélioration de l'attractivité du territoire en termes économique, résidentiel et touristique ■ Accroissement de la fierté d'appartenance au territoire ■ Mise en réseau des acteurs locaux ■ Augmentation des retombées économiques ■ Développement de la notion d'accueil ■ Allongement des séjours touristiques ■ Création artistique
Bénéficiaires visés	<p>Bénéficiaires directs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Associations ■ Entreprises (tous secteurs d'activités) ■ Offices de Tourisme ■ Collectivités locales et leurs groupements, ainsi que les structures auxquelles elles participent (syndicat mixte ...) ■ Chambres consulaires <p>Bénéficiaires finaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Habitants ■ Entreprises ■ Nouveaux arrivants ■ Actifs ■ Touristes

Dépenses éligibles	<p>Actions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Soutien aux démarches collectives (ambassadeurs du territoire, animateurs ...) ■ Évènementiels et autres opérations (ex : animations à thème, opérations de communication - expositions, salons ...) concourant à la notoriété du territoire ■ Opérations de mise en valeur des spécificités du territoire (ex : marque territoire, signalétique, site internet...) qui contribuent à la cohésion du territoire ■ Actions de promotion des professionnels du territoire ■ ... <p>Typologie de dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Animations ■ Etudes ■ Sensibilisation ■ Opérations de conseils et de diagnostic ■ Opérations de promotion et de communication ■ Matériel, moyens techniques, informatiques ■ Soutien à des manifestations d'envergure emblématique du territoire ■ Financement de poste pour la réalisation de missions (limitées dans le temps) 																												
Intensité de l'aide	80 %																												
Financement FEADER prévu																													
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Contributions publiques françaises</th> <th rowspan="2">FEADER</th> <th rowspan="2">Dépenses publiques totales</th> <th rowspan="2">Taux de cofinancement du FEADER / DPN</th> <th colspan="2">Contribution privée</th> </tr> <tr> <th colspan="2">EPCI/Communes</th> <th colspan="2">Conseil Général</th> <th>Conseil Régional</th> <th>Montant</th> <th>% de la DPN</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>17 500 €</td> <td>10%</td> <td>8 750 €</td> <td>5%</td> <td>8 750 €</td> <td>5%</td> <td>140 000 €</td> <td>175 000 €</td> <td>80%</td> <td>35 000 €</td> <td>20%</td> </tr> </tbody> </table>		Contributions publiques françaises					FEADER	Dépenses publiques totales	Taux de cofinancement du FEADER / DPN	Contribution privée		EPCI/Communes		Conseil Général		Conseil Régional	Montant	% de la DPN	17 500 €	10%	8 750 €	5%	8 750 €	5%	140 000 €	175 000 €	80%	35 000 €	20%
Contributions publiques françaises					FEADER	Dépenses publiques totales				Taux de cofinancement du FEADER / DPN	Contribution privée																		
EPCI/Communes		Conseil Général		Conseil Régional			Montant	% de la DPN																					
17 500 €	10%	8 750 €	5%	8 750 €	5%	140 000 €	175 000 €	80%	35 000 €	20%																			
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réalisation d'une étude marketing ■ nombre d'actions de sensibilisation et de promotion ■ nombre d'outils et/ou de supports de communication ■ nombre d'actions collectives menées ■ nombre d'évènementiels réalisés 																												
Articulation prévue avec d'autres fonds européens	Non concerné																												

Festival de musiques traditionnelles

Luthiers



Fiche Action n°2 : Soutien et expérimentation de démarches d'accueil et d'accompagnement (des jeunes, des entrepreneurs, des entreprises, des télétravailleurs...)

<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<p>La fiche vise à mettre en œuvre une stratégie globale d'accueil et d'accompagnement des jeunes, des entrepreneurs, des entreprises par des actions de connaissance et d'information sur les dispositifs et outils d'accompagnement disponibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Développer l'accueil des jeunes, des entrepreneurs, des entreprises, des télétravailleurs <ul style="list-style-type: none"> ■ Connaître et organiser l'offre d'accueil selon les cibles 2) Favoriser l'accessibilité des jeunes, des entrepreneurs, des entreprises, des télétravailleurs aux dispositifs et aux outils d'accompagnement et de formation <ul style="list-style-type: none"> ■ Réaliser un inventaire des formations, acteurs, dispositifs, outils d'accompagnement existants sur le territoire ■ Faire connaître l'offre existante ■ Favoriser l'usage des TIC par les acteurs du territoire ■ Réaliser des informations ciblées sur les secteurs d'activité stratégiques (se référer aux fiches actions 3, 4 et 5) et sur les métiers en tension 3) Développer l'accompagnement des initiatives locales en coordonnant les acteurs et les dispositifs <ul style="list-style-type: none"> ■ Soutenir et développer les dispositifs et les acteurs de l'accompagnement (pépinière...) ■ Coordonner les acteurs et les dispositifs ■ Expérimenter de nouveaux outils financiers au profit des entrepreneurs et des entreprises ■ Créer des lieux structurants propices à l'entrepreneuriat y compris social, au développement d'activité, et les faire rayonner sur le territoire (points relais)
<p>Effets attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des atouts pour un développement économique mieux connus ■ Un accès à l'emploi et/ou à l'entrepreneuriat facilité pour les jeunes ■ Une dynamique entrepreneuriale plus forte ■ Des solutions d'accompagnement coordonnées et accessibles ■ Des projets économiques mieux préparés et plus pérennes ■ Création d'espaces mutualisés propices à l'épanouissement des initiatives à vocation économique (en priorité) mais également visant à créer du lien social ■ Meilleure utilisation des outils informatiques permettant de sortir les actifs et les entreprises de "l'enclavement" territorial
<p>Bénéficiaires visés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pays ■ Collectivités locales et leurs groupements, ■ Chambres consulaires, réseaux d'entreprises (coopératives...) ■ Entreprises ■ Actifs ■ Jeunes ■ Associations
<p>Dépenses éligibles</p>	<p>Actions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Actions de connaissance des acteurs et des dispositifs ■ Soutien aux initiatives collectives des acteurs et aux dispositifs (pépinière, Initiative Indre, Association de développement territorial...) ■ Actions de mise en réseau et de coordination des acteurs ■ Organisation d'un maillage territorial des services d'accompagnement ■ Dispositifs de financement économique

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Actions d'aménagement et d'équipements des lieux structurants ■ Actions de sensibilisation et de communication (sessions d'accueil, participation à des salons...) ■ ... <p>Typologie des dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Etudes ■ Animations ■ Ingénierie en lien avec le projet (hors frais de structure) ■ Formations ■ Opérations de conseils et de diagnostic ■ Opérations de promotion et de communication ■ Outils financiers ■ Investissements/aménagements de locaux 																												
Intensité de l'aide	80 %																												
Financement FEADER prévu																													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="4">Contributions publiques françaises</th> <th rowspan="2">FEADER</th> <th rowspan="2">Dépenses publiques totales</th> <th rowspan="2">Taux de cofinancement du FEADER / DPN</th> <th colspan="2">Contribution privée</th> </tr> <tr> <th colspan="2">EPCI/Communes</th> <th colspan="2">Conseil Général</th> <th colspan="2">Conseil Régional</th> <th>Montant</th> <th>% de la DPN</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>12 500 €</td> <td>10%</td> <td>6 250 €</td> <td>5%</td> <td>6 250 €</td> <td>5%</td> <td>100 000 €</td> <td>125 000 €</td> <td>80%</td> <td>25 000 €</td> <td>20%</td> </tr> </tbody> </table>		Contributions publiques françaises				FEADER	Dépenses publiques totales	Taux de cofinancement du FEADER / DPN	Contribution privée		EPCI/Communes		Conseil Général		Conseil Régional		Montant	% de la DPN	12 500 €	10%	6 250 €	5%	6 250 €	5%	100 000 €	125 000 €	80%	25 000 €	20%
Contributions publiques françaises				FEADER	Dépenses publiques totales				Taux de cofinancement du FEADER / DPN	Contribution privée																			
EPCI/Communes		Conseil Général				Conseil Régional		Montant		% de la DPN																			
12 500 €	10%	6 250 €	5%	6 250 €	5%	100 000 €	125 000 €	80%	25 000 €	20%																			
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ■ nombre d'initiatives collectives ■ nombre d'entreprises, d'entrepreneurs, d'actifs sensibilisés ■ nombre d'actions de création, de développement, de transmission-reprise soutenues ■ nombre d'outils d'accompagnement innovants créés 																												
Articulation prévue avec d'autres fonds européens	<p>FEDER :</p> <p>Axe 2 : une société numérique - infrastructures, usages et mutualisation (OT2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté) / 2.c.1 - Développer l'utilisation de nouveaux services numériques (expérimentations) dans l'e-administration, l'e-éducation, l'e-santé et les tiers lieux d'innovation numérique <p>FSE :</p> <p>Axe 5 : une société apprenante et inclusive (OT10) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 10 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie / 10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises <p>Axe 6 : accompagner les jeunes vers l'emploi (OT8) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse 																												

Fiche Action n°3 : Structuration de filières valorisant les ressources territoriales (alimentaire et non alimentaire) et développement de l'économie de proximité	
Objectifs stratégiques et opérationnels	<p>1) Favoriser la création et le développement de nouvelles activités économiques s'engageant dans une logique de transition écologique et énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Promouvoir l'organisation des filières concernées ■ Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets et des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bio-économie ■ Renforcer les relations entre habitants, exploitants agricoles et collectivités ■ Créer les conditions techniques et financières favorables à l'innovation procédé et produit (techniques, immeubles, instruments financiers) ■ Tester des innovations procédés et produits ■ Accompagner les efforts de productions de qualité <p>2) Renforcer les relations économiques au sein des filières et en interfilières</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Faire coopérer les acteurs et les maillons au sein des filières existantes et avec les autres filières <ul style="list-style-type: none"> ○ Créer les conditions pour retisser des logiques de filières durables sur le Pays de La Chatre en Berry de l'amont à l'aval : production - transformation - commercialisation ○ Valoriser la biodiversité et les démarches RSE dans les entreprises ○ Coordonner les acteurs ■ Développer l'accès des productions locales aux marchés <ul style="list-style-type: none"> ○ Créer des liens avec le marché local (économie de proximité / touristique) ○ Valoriser les ressources territoriales (agricoles et forestières) en créant de nouveaux marchés <p>3) Développer les services artisanaux et commerciaux sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Créer un environnement favorable à la création, la reprise et la transmission des entreprises artisanales / commerciales (tous secteurs confondus) ■ Développer les actions de communication : meilleure connaissance du tissu économique, promotion des activités économiques locales ■ Accompagner les initiatives locales : développement des outils de production et de commercialisation (lieu de vente), soutien des actions de commercialisation locale (marchés...), mise en réseau des acteurs économiques ■ Améliorer le maillage et l'accessibilité aux services et produits de l'artisanat et commerces de proximité pour les habitants et les touristes
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une meilleure attractivité économique du territoire ■ Coopération améliorée entre les acteurs des filières et interfilières ■ Expérimentation de nouveaux produits, procédés et débouchés ■ Croissance des parts de marchés des entreprises locales et amélioration de leurs revenus ■ Meilleure accessibilité des produits et des services des artisans et commerçants pour les différentes clientèles (habitants, touristes) ■ Une plus grande utilisation des services et commerces de proximité
Bénéficiaires visés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Associations ■ Collectivités et leurs groupements (Pays, Communautés de Communes...) ainsi que les structures auxquelles elles participent ■ Entreprises et leurs groupements (artisans, commerçants...) ■ Exploitants agricoles et les formes collectives d'organisation agricole ■ Propriétaires forestiers privés et leurs groupements, les acteurs de la 1^{ère} et de la 2^{nde} transformation, gestionnaires forestiers et établissements publics ■ Pôles techniques et Pôles de « Recherche et Développement »

Dépenses éligibles	<p>Actions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Animation de démarches territoriales y compris de coopération entre territoires limitrophes ■ Soutien aux actions de transfert de connaissance et d'information, aux actions de conseil et de formation, aux actions de promotion <ul style="list-style-type: none"> ○ Rencontres et échanges entre acteurs économiques locaux (ex : petits déjeuners ...), et avec le territoire (ex : journées portes ouvertes ...) ○ Opérations de valorisation des produits et services économiques locaux (ex : qualité, site internet, guide annuaire ...), dont l'artisanat d'art ■ Soutien aux actions de test de procédés et de produits (ex : filières éco-construction, coproduits agricoles et forestiers) ■ Soutien aux actions collectives : <ul style="list-style-type: none"> ○ Structuration et développement de filières locales : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Fabrique d'aliment à la ferme-engraissements de bovins-méthanisation-fourniture d'énergie ⇒ Bois-broyeur-paillage ou compost-commercialisation ⇒ Bois énergie-équipement-fourniture ⇒ Atelier de découpe et de transformation-magasin de producteurs ○ Sensibilisation des propriétaires de bois privés <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Conseil en gestion durable du bois-commercialisation des bois sous forme de bûches, plaquettes, bois d'œuvre ■ Soutien à l'animation des réseaux d'accompagnement, autour de la création, du développement et de la transmission d'entreprises ■ Opérations d'accompagnement des entreprises : valorisation de la biodiversité (inventaires, diagnostics, équipements), mise en œuvre d'une démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises (démarche RSE, préconisations) ■ ... <p>Typologie des dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Animations ■ Etudes, conseils, diffusion et partage de références technico-économiques ■ Formations ■ Coûts directs du projet spécifique (ex : immeubles/aménagement, équipements, test produits, formation, promotion) ■ Installation agricole, salariat, soutien aux productions sous forme d'agriculture de groupe ■ Soutien aux conditions de production et de vie ■ Soutien aux divers modes de distribution ■ Soutien aux outils collectifs de transformation/valorisation ■ Soutien aux actions de promotion et de communication ■ Soutien aux opérations d'accompagnement 																												
Intensité de l'aide	80 %																												
Financement FEADER prévu																													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="5">Contributions publiques françaises</th> <th rowspan="2">FEADER</th> <th rowspan="2">Dépenses publiques totales</th> <th rowspan="2">Taux de cofinancement du FEADER / DPN</th> <th colspan="2">Contribution privée</th> </tr> <tr> <th colspan="2">EPCI/Communes</th> <th colspan="2">Conseil Général</th> <th>Conseil Régional</th> <th>Montant</th> <th>% de la DPN</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>25 000 €</td> <td>10%</td> <td>12 500 €</td> <td>5%</td> <td>12 500 €</td> <td>5%</td> <td>200 000 €</td> <td>250 000 €</td> <td>80%</td> <td>100 000 €</td> <td>40%</td> </tr> </tbody> </table>		Contributions publiques françaises					FEADER	Dépenses publiques totales	Taux de cofinancement du FEADER / DPN	Contribution privée		EPCI/Communes		Conseil Général		Conseil Régional	Montant	% de la DPN	25 000 €	10%	12 500 €	5%	12 500 €	5%	200 000 €	250 000 €	80%	100 000 €	40%
Contributions publiques françaises					FEADER	Dépenses publiques totales				Taux de cofinancement du FEADER / DPN	Contribution privée																		
EPCI/Communes		Conseil Général		Conseil Régional			Montant	% de la DPN																					
25 000 €	10%	12 500 €	5%	12 500 €	5%	200 000 €	250 000 €	80%	100 000 €	40%																			
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre des tests procédés et test produits ■ Nombre et qualité des nouveaux marchés trouvés ■ Typologie des ressources territoriales valorisées ■ Nombre et typologie des acteurs impliqués ■ Nombre d'actions d'animation et de promotion ■ Adhésion ou création à une marque / charte / label ■ Nombre de structures économiques mobilisées ■ Nombre d'emplois créés 																												

<p>Articulation prévue avec d'autres fonds européens</p>	<p>FEDER :</p> <p>Axe 1 : une société de la connaissance porteuse d'emplois (OT 3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises / 3.a.1 - Améliorer la pérennité des entreprises (PME) nouvellement créées ou reprises ■ 3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation / 3.d.1 - agir pour préserver l'emploi industriel et artisanal en région Centre <p>Axe 3 : la transition vers une économie à faible teneur en carbone (OT 4) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables / 4.a.1 - Augmenter la production en énergies renouvelables thermiques : prioritairement : géothermie et secondairement : bois énergie, méthanisation, solaire thermique
--	---

Atelier de découpe



Pépinière d'entreprises



Artisan d'art : vitrailliste



Marché de Sainte Sévère



Fiche Action n°4 : Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien « nature-culture »	
Objectifs stratégiques et opérationnels	<p>1) Développer un tourisme « nature-culture » valorisant les ressources du territoire dans un esprit de développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Valoriser les capacités d'innovation du territoire par des produits touristiques spécialisés (en s'appuyant sur les atouts culturels –personnages illustres « <i>George Sand, Jacques Tati...</i> », festivals de musique, patrimoine médiéval religieux et militaire, patrimoine culinaire (galette aux pommes de terre, citouillat, poirat, radillat, jambon demi-sel, sucrine du Berry...)...- et naturels -paysage, biodiversité...-) ■ Favoriser la création ou le développement d'activités touristiques liées aux ressources culturelles (Maison de George Sand, Basilique de Neuvy St Sépulchre, Maison des traditions, Moulin d'Angibault...) ■ Afficher l'écotourisme comme un élément fort de l'identité touristique du territoire <p>2) Créer une gouvernance touristique à l'échelle du Pays</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en réseau les acteurs touristiques du territoire ■ Développer, promouvoir et mettre en réseau les sites et circuits liés à la découverte du territoire (visites guidées par des professionnels, sentiers de randonnée, circuits pédagogiques, circuits de découvertes thématiques autour de l'histoire, du patrimoine, de la nature, gastronomie etc.) <p>3) Structurer et commercialiser l'offre et améliorer la qualité de l'accueil</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Créer ou adapter une offre d'hébergement touristique de groupe innovante et respectueuse de l'environnement ■ Soutenir les manifestations favorisant l'attractivité touristique
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> ■ Croissance de la notoriété du territoire ■ Augmentation de la fréquentation touristique ■ Création de valeur ajoutée et de développement économique ■ Structuration et professionnalisation des acteurs touristiques
Bénéficiaires visés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Particuliers ■ Associations ■ Offices du Tourisme ■ Entreprises ■ Les collectivités et leurs groupements ainsi que les structures auxquelles elles participent ■ Syndicat Mixte
Dépenses éligibles	<p>Actions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Économie/activités : Création de nouveaux services et produits touristiques, pérennisation et création d'emplois et d'entreprises ■ Environnement : Meilleure valorisation et sensibilisation au patrimoine naturel (valorisation de la biodiversité sur les sites touristiques et les sentiers de promenades : inventaires, diagnostics, guides nature, panneaux d'information, équipements favorisant l'accueil de la biodiversité), développement des modes doux de déplacement (notamment pour les personnes en situation d'handicap) ■ Culture : Il s'agit de contribuer au développement d'activités culturelles adaptées à la demande et accessibles au grand public (exemple : développement de l'offre de produits alimentaires patrimoniaux...) ■ Gouvernance : Mise en réseau et partenariats des acteurs locaux et extérieurs tant pour l'émergence de nouveaux produits que pour la promotion (actions collectives) ■ ...

	<p>Typologie des dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Etude et ingénierie pour l’adaptation de produits existants, la définition et la mise en œuvre de nouveaux produits (tourisme spécialisé, sentiers et parcours ...), étude de marché ■ Aide à l’investissement : pour la mise en place de structures, d’équipements dans le cadre de produits de loisirs, mobilité douce, signalétique ... ■ Communication, promotion, sensibilisation, information : dont conception, édition ... ■ Animation 																																					
Intensité de l’aide	80 %																																					
Financement FEADER prévu																																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="5">Contributions publiques françaises</th> <th rowspan="2">FEADER</th> <th rowspan="2">Dépenses publiques totales</th> <th rowspan="2">Taux de cofinancement du FEADER / DPN</th> <th colspan="2">Contribution privée</th> </tr> <tr> <th colspan="2">EPCI/Communes</th> <th colspan="2">Conseil Général</th> <th>Conseil Régional</th> <th>Montant</th> <th>% de la DPN</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>20 000 €</td> <td>10%</td> <td>10 000 €</td> <td>5%</td> <td>10 000 €</td> <td>5%</td> <td>160 000 €</td> <td>200 000 €</td> <td>80%</td> <td>40 000 €</td> <td>20%</td> </tr> </tbody> </table>											Contributions publiques françaises					FEADER	Dépenses publiques totales	Taux de cofinancement du FEADER / DPN	Contribution privée		EPCI/Communes		Conseil Général		Conseil Régional	Montant	% de la DPN	20 000 €	10%	10 000 €	5%	10 000 €	5%	160 000 €	200 000 €	80%	40 000 €	20%
Contributions publiques françaises					FEADER	Dépenses publiques totales	Taux de cofinancement du FEADER / DPN	Contribution privée																														
EPCI/Communes		Conseil Général		Conseil Régional				Montant	% de la DPN																													
20 000 €	10%	10 000 €	5%	10 000 €	5%	160 000 €	200 000 €	80%	40 000 €	20%																												
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de produits touristiques créés ■ Nombre d’actions d’animation et de promotion ■ Nombre d’actions collectives menées ■ Nombre d’emplois créés 																																					
Articulation prévue avec d’autres fonds européens	Non concerné																																					

Sentier de randonnée



Maison de George Sand



Fiche Action n° 5 : Coopération	
Objectifs stratégiques	<p>La coopération représente l'un des fondements du programme Leader et une véritable chance de développement pour les territoires. En effet, outre la richesse des échanges qu'elle procure, la construction d'actions communes avec d'autres territoires, qu'il soit français ou européens, permet de prolonger la stratégie locale de développement, d'acquérir de nouvelles compétences, de mutualiser des moyens...et apportent ainsi une réelle valeur ajoutée à une démarche de projets.</p> <p>Le territoire du Pays de la Chatre en Berry n'a pas réellement d'expérience en matière de projet de coopération. Il entend donc bien s'appuyer sur le Réseau Rural (régional, national et européen) pour mener à bien ce type de projet.</p> <p>Objectifs stratégiques :</p> <p>Partager, échanger et mener des actions communes avec d'autres territoires français ou européens, sur des objets ou des thématiques connus</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ■ Echanger et transférer les expériences ■ Mutualiser les moyens ■ Promouvoir le territoire ■ Développer la conception de produits innovants ■ Réaliser des économies d'échelle
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mobiliser les différentes catégories d'acteurs locaux sur un nouveau positionnement volontariste du territoire vis-à-vis de l'extérieur ■ Susciter de nouveaux partenariats ■ Augmenter les connaissances et les compétences ■ Communiquer en interne et en externe sur la coopération pour renforcer l'image du territoire ■ Prendre conscience des environnements économiques et européens
Bénéficiaires visés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Associations / Entreprises ■ Les collectivités et leurs groupements ainsi que les structures auxquelles elles participent ■ Syndicat Mixte
Dépenses éligibles	<p>Typologie des actions</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Coopération avec les Pays Combraille en Marche, Berry St Amandois et Val de Creuse-Val d'Anglin sur la promotion de la filière bois énergie bocage en Centre France : actions de sensibilisation (études préalables menées dans le cadre d'une convention avec ADEFIBOIS pour des propriétaires d'habitation intéressés par le chauffage au bois), de communication (articles de presse, bulletins d'information, sites internet, salons habitat...) et de formation en vue de développer la filière bois énergie ■ Coopération avec les territoires français concernés par les races « Charolaises » et « Limousines » sur la promotion de la filière de bovin viande avec les professionnels (groupements de producteurs, associations d'éleveurs...) : actions collectives de valorisation, de communication et de promotion (définir une politique commerciale d'avenir, intégrer des valeurs nouvelles, développer de nouveaux marchés...) ■ Coopération avec les Pays Ouest-Creuse et Val de Creuse-Val d'Anglin sur « la Vallée des Peintres entre Berry et Limousin » : actions de communication, de promotion, de formation et de mise en réseau des acteurs, co-production d'expositions ■ Coopération culturelle européenne autour de George Sand : co-production d'expositions d'envergure régionale avec des structures européennes (Italie, Espagne, République Tchèque, Pologne, Allemagne), projets autour de la musique : événementiels, festivals (Hongrie, Pologne, Angleterre, ...), création d'événements ■ Coopération avec les territoires limitrophes sur des itinéraires touristiques :

	<p>actions de communication et de promotion de ces itinéraires, de formation des acteurs et de gouvernance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Véloroutes St Jacques à Vélo voie Vézelay et Indre à Vélo : coopération avec les Pays Berry St Amandois, Castelroussin et Val de Creuse-Val d’Anglin ○ Le Chemin européen de Saint Martin qui relie l’Europe d’est en ouest, de sa ville natale en Hongrie (Szombathely) à la ville de sa mort en France (Candes-Saint-Martin) en passant par la Slovénie et l’Italie : coopération avec des territoires européens concernés par ce chemin historique sur la vie de Saint Martin ○ Route touristique et historique « les Chemins de la Guerre de Cent Ans » allant de Chauvigny dans la Vienne à Huriel dans l’Allier en passant par l’Indre et le Cher : coopération avec les Pays Chauvinois, PNR Brenne, Ouest-Creuse, Val de Creuse-Val d’Anglin, Berry St Amandois et Vallée de Montluçon et du Cher <ul style="list-style-type: none"> ■ Coopération avec les Pays limitrophes du Sud Berry (Berry St Amandois et Val de Creuse-Val d’Anglin) en vue de se singulariser à l’intérieur de la marque « Berry Province » : actions de communication et de promotion (transfert d’expérience, mutualisation de moyens pour communiquer vers l’extérieur : participation à des salons, documents communs...) ■ ... <p>Typologie des dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Animations ■ Etudes ■ Formation ■ Promotion et communication ■ Conseils 																												
Intensité de l’aide	80 %																												
Financement FEADER prévu																													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="4">Contributions publiques françaises</th> <th rowspan="2">FEADER</th> <th rowspan="2">Dépenses publiques totales</th> <th rowspan="2">Taux de cofinancement du FEADER / DPN</th> <th colspan="2">Contribution privée</th> </tr> <tr> <th colspan="2">EPCI/Communes</th> <th colspan="2">Conseil Général</th> <th colspan="2">Conseil Régional</th> <th>Montant</th> <th>% de la DPN</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>12 500 €</td> <td>10%</td> <td>6 250 €</td> <td>5%</td> <td>6 250 €</td> <td>5%</td> <td>100 000 €</td> <td>125 000 €</td> <td>80%</td> <td>12 500 €</td> <td>10%</td> </tr> </tbody> </table>		Contributions publiques françaises				FEADER	Dépenses publiques totales	Taux de cofinancement du FEADER / DPN	Contribution privée		EPCI/Communes		Conseil Général		Conseil Régional		Montant	% de la DPN	12 500 €	10%	6 250 €	5%	6 250 €	5%	100 000 €	125 000 €	80%	12 500 €	10%
Contributions publiques françaises				FEADER	Dépenses publiques totales				Taux de cofinancement du FEADER / DPN	Contribution privée																			
EPCI/Communes		Conseil Général				Conseil Régional		Montant		% de la DPN																			
12 500 €	10%	6 250 €	5%	6 250 €	5%	100 000 €	125 000 €	80%	12 500 €	10%																			
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de partenaires mobilisés ■ Nombre d’actions de coopérations engagées ■ Qualité des partenariats (pérennisation) ■ Nature des retombées sur le territoire 																												
Articulation prévue avec d’autres fonds européens	Non concerné																												



Fiche Action n°6 : Animation, gestion, communication, évaluation																													
Objectifs stratégiques et opérationnels	<p>Par expérience, le territoire a conscience que toute politique de développement local nécessite une animation dédiée afin de favoriser son partage et sa mise en œuvre. Une attention particulière sera portée à l'évaluation du programme, à la communication ainsi qu'à la formation des animateurs et des membres du GAL dans un souci de mobilisation.</p> <p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en œuvre la stratégie territoriale ■ Animer, coordonner et mettre en œuvre le programme auprès des acteurs locaux : membres du GAL, bénéficiaires (réels et potentiels), partenaires et cofinanceurs ■ Accompagner les porteurs de projets ■ Evaluer la démarche dans un objectif d'efficience et de cohérence 																												
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en œuvre d'actions cohérentes et efficaces selon les objectifs du programme : développement des filières, pérennisation et création d'emplois ■ Mobilisation pérenne des membres du GAL, renforcement des partenariats locaux et extérieurs (coopération) 																												
Bénéficiaires visés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry 																												
Dépenses éligibles	<p>Typologie des actions</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Animation et coordination de la démarche ■ Gestion administrative, juridique et financière du programme ■ Mise en œuvre d'outils et d'actions de communication ciblés auprès des différentes parties prenantes du programme LEADER : élus locaux, porteurs de projets, partenaires institutionnels et financeurs ... ■ Actions de formations (animateurs, membres du GAL et autres personnes impliquées) ■ Evaluation du programme LEADER, au minimum à mi-parcours et finale <p>Typologie des dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Salaires et charges des postes d'animation et de gestionnaire, charges de fonctionnement du GAL dont les petits investissements matériels ■ Frais de déplacement, de mission, d'hébergements et de restauration rattachés aux postes d'animation, de gestionnaire voire aux membres du GAL, dont les frais de participation aux réunions des réseaux ■ Frais de formation des animateurs et des membres du GAL ■ Actions de communication (interne et externe) et de sensibilisation : conception et édition de documents, organisation d'événementiels, prestations de services... ■ Prestations de services : communication, études, évaluation... ■ Frais de réception 																												
Intensité de l'aide	80%																												
Financement FEADER prévu																													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="5">Contributions publiques françaises</th> <th rowspan="2">FEADER</th> <th rowspan="2">Dépenses publiques totales</th> <th rowspan="2">Taux de cofinancement du FEADER / DPN</th> <th colspan="2">Contribution privée</th> </tr> <tr> <th colspan="2">EPCI/Communes</th> <th colspan="2">Conseil Général</th> <th>Conseil Régional</th> <th>Montant</th> <th>% de la DPN</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>25 000 €</td> <td>10%</td> <td>12 500 €</td> <td>5%</td> <td>12 500 €</td> <td>5%</td> <td>200 000 €</td> <td>250 000 €</td> <td>80%</td> <td>- €</td> <td>0%</td> </tr> </tbody> </table>		Contributions publiques françaises					FEADER	Dépenses publiques totales	Taux de cofinancement du FEADER / DPN	Contribution privée		EPCI/Communes		Conseil Général		Conseil Régional	Montant	% de la DPN	25 000 €	10%	12 500 €	5%	12 500 €	5%	200 000 €	250 000 €	80%	- €	0%
Contributions publiques françaises					FEADER	Dépenses publiques totales				Taux de cofinancement du FEADER / DPN	Contribution privée																		
EPCI/Communes		Conseil Général		Conseil Régional			Montant	% de la DPN																					
25 000 €	10%	12 500 €	5%	12 500 €	5%	200 000 €	250 000 €	80%	- €	0%																			
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de porteurs de projets publics et privés accompagnés, aidés; Consommation des crédits; Qualité des projets ■ Nombre d'acteurs mobilisés au sein des instances et tout au long de la démarche; qualité des partenariats ■ Nombre d'actions de formations et de communication mises en œuvre ■ Participation aux rencontres des réseaux ■ Actions d'évaluation réalisées 																												
Articulation prévue avec d'autres fonds européens	Non concerné																												

La maquette financière envisagée

AXES	FICHES ACTIONS	Contributions publiques françaises						FEADER	Dépenses publiques totales	Taux de cofinancement du FEADER par rapport à la DPN	Contribution privée éventuelle	
		EPCI/Communes		Conseil Général		Conseil Régional					Montant	% de la DPN)
Axe 1 Agir sur l'attractivité du territoire pour favoriser le développement des filières locales	N°1 : Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités	17 500 €	10%	8 750 €	5%	8 750 €	5%	140 000 €	175 000 €	80%	35 000,00 €	20%
	N°2 : Soutien et expérimentation de démarches d'accueil et d'accompagnement (des jeunes, des entrepreneurs, des entreprises, des télétravailleurs...)	12 500 €	10%	6 250 €	5%	6 250 €	5%	100 000 €	125 000 €	80%	25 000 €	20%
Axe 2 Créer et développer les filières économiques locales (logique d'économie circulaire)	N°3 : Structuration de filières valorisant les ressources territoriales (alimentaire et non alimentaire) et développement de l'économie de proximité	25 000 €	10%	12 500 €	5%	12 500 €	5%	200 000 €	250 000 €	80%	100 000 €	40%
	N°4 : Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien « nature-culture »	20 000 €	10%	10 000 €	5%	10 000 €	5%	160 000 €	200 000 €	80%	40 000 €	20%
Axe 3 Renforcer les liens entre les acteurs (publics et privés)	N°5 : Coopération	12 500 €	10%	6 250 €	5%	6 250 €	5%	100 000 €	125 000 €	80%	12 500 €	10%
	N°6 : Animation, gestion, communication, évaluation	25 000 €	10%	12 500 €	5%	12 500 €	5%	200 000 €	250 000 €	80%	- €	0%
TOTAL		112 500 €		56 250 €		56 250 €		900 000 €	1 125 000 €		212 500 €	

Chapitre 4 : Le pilotage du projet

Organisation du GAL

Présentation de la structure porteuse du futur GAL

Le syndicat mixte du Pays de La Châtre en Berry, dépositaire de la candidature du territoire, coordonnera le programme Leader. Pour la mise en œuvre de la stratégie décrite, le GAL du Pays de La Châtre en Berry souhaite mobiliser l'ensemble des moyens humains, matériels, techniques, partenariaux, dont il dispose. Ainsi, il prévoit de s'appuyer sur les quatre piliers suivants :

- ➔ Un pilotage clair du programme reposant sur un Comité de Programmation ;
- ➔ Une équipe opérationnelle à l'écoute des besoins du territoire et soudée derrière un projet de territoire partagé ;
- ➔ Une stratégie de communication méthodique, concrète et phasée ;
- ➔ Une pratique de l'évaluation comme outil de pilotage du programme Leader.

L'équipe technique Leader

En tant que structure porteuse, la Pays de La Châtre en Berry sera l'employeur de l'équipe technique du GAL. Pour ce faire, et dans un premier temps, 1.5 ETP seront mis à disposition afin de mettre en œuvre le programme développé précédemment, dans les meilleures conditions.

1 ETP sera dédié à l'animation avec les missions suivantes :

- ➔ Coordination générale du programme Leader : élaboration de propositions d'orientations, suivi de la maquette et de l'avancement du programme, suivi des procédures et veille réglementaire, relations avec l'Autorité de Gestion et l'organisme payeur...
- ➔ Animation et organisation du Comité de Programmation : préparation des documents de séance, des fiches de synthèse de présentation des projets et du compte-rendu de réunion ...
- ➔ Contribution aux différents réseaux Leader (régional, national et européen) : participation aux rencontres et séminaires organisés, capitalisation et échanges d'expériences ...
- ➔ Animation du programme Leader : relations avec les porteurs de projet (accueil et appui techniques), suivi des dossiers tout au long de leur mise en œuvre (réception, programmation, clôture et contrôles éventuels), vérification réglementaire, recueil des avis externes ...
- ➔ Communication sur le programme : rédaction d'une lettre spécifique, alimentation de la rubrique Leader dans le site web du Pays de La Châtre en Berry, contacts avec la presse etc.

0.5 ETP assurera le suivi administratif et financier du programme avec entre autres :

- ➔ Réception des dossiers, contrôle des dossiers. Demande de pièces complémentaires auprès des porteurs de projet avec fiche examen du dossier, saisie des demandes sur le logiciel OSIRIS. Relances et suivi du dossier jusqu'à la présentation en Comité de Programmation. ...
- ➔ Validation des dossiers, calcul de la subvention ;
- ➔ Participation à la préparation du Comité de Programmation, réalisation des dossiers des membres et des présentations (en lien avec l'animateur) ;
- ➔ Rédaction et envoi des avis du Comité de Programmation;
- ➔ Suivi financier des dossiers validés : contrôle facture, saisie sur OSIRIS, rédaction des Certificats de Service Fait, visites sur place ...
- ➔ Transmission à l'organisme payeur pour le paiement des aides ;
- ➔ Référénts techniques sur les contrôles effectués ;
- ➔ Participation aux réunions de gestionnaires à l'échelle régionale.

D'une manière générale, l'ingénierie compétente sur le territoire du Pays de La Châtre en Berry, particulièrement son directeur, pourra être sollicitée.

Suivi/évaluation : une prise de recul nécessaire sur nos actions

Prendre du recul sur ses actions permet d'apprécier l'adéquation entre les choix opérés, les actions réalisées et les objectifs que nous nous étions fixés, afin d'effectuer si nécessaire des réajustements, notamment au regard des moyens disponibles.

La prise de recul peut être également l'occasion de regarder plus largement l'insertion de ces actions dans la stratégie globale de notre territoire et l'articulation avec les autres dispositifs.

C'est, enfin, le moment d'évaluer la méthodologie employée et son efficacité.

Pour ce faire, le GAL mettra en place un outil permanent afin de suivre et d'évaluer le programme.

Cette évaluation se fera en trois temps (avant, pendant et après) et sous trois formes (autoévaluation, évaluation participative et évaluation indépendante) se basant à chaque fois sur des critères qualitatifs et quantitatifs.

Une évaluation continue dès l'engagement du programme Leader

Dès la mise en place opérationnelle de notre programme Leader, un groupe de travail spécifique sur la question de l'évaluation (**Commission « suivi et évaluation »**) sera créé et réunira une mixité d'acteurs publics et privés issus du Comité de Programmation. Il s'agira de mobiliser les acteurs impliqués dès le démarrage du programme et de préciser collectivement le cadre d'action et les objectifs affichés. Cette première approche évaluative se veut avant tout pédagogique et formatrice.

Cette Commission « suivi et évaluation » se réunira plusieurs fois dans l'année et travaillera, tout d'abord, à la définition de critères de sélection des opérations : grille d'analyse des projets, qui sera un des principaux supports de la démarche d'évaluation. Cette Commission devra suivre l'état d'avancement de chaque fiche action.

Un suivi à partir d'un bilan annuel

A l'issue de chaque année de programmation, cette Commission « suivi et évaluation » présentera un rapport d'étape, comportant un bilan financier et un suivi des actions, auprès du Comité de Programmation et plus globalement auprès du GAL (lors, notamment, de l'Assemblée Générale). Ce rapport permettra de mesurer les écarts entre les objectifs et les réalisations, tant sur le plan budgétaire que technique. A partir des constats opérés, la fixation des priorités ainsi qu'un rééquilibrage de la maquette financière pourront être envisagés pour adapter le programme à la réalité.

Ce **dispositif de suivi** sera formalisé à partir des données saisies dans le logiciel de gestion « OSIRIS », complété en tant que de besoin par des indicateurs de réalisation propres au programme Leader. Il sera organisé sous formes de **tableaux de bord** permettant de communiquer une « photographie » de la réalisation du programme.

Une évaluation régulière au sein du GAL

Sous la forme d'auto-évaluation, le principe d'évaluation sera développé durant la vie du programme, sans exclure la possibilité de recourir à un chargé d'évaluation externe.

Il pourra s'agir, par exemple :

- Au bout de 18 mois, de s'assurer de la bonne marche du dispositif administratif et financier, de la bonne communication du programme et de la consommation satisfaisante de l'enveloppe FEADER ;
- Après 24 mois de mise en œuvre, d'apprécier l'engagement des acteurs, le partenariat local, l'application de l'approche Leader et ses effets sur le territoire ;
- A mi-parcours de la programmation, sur la base d'enquêtes, d'apprécier le niveau de satisfaction des partenaires et des porteurs de projets.

Des expertises évaluatives pourront également être demandées auprès du Conseil de Développement du Pays de La Châtre en Berry.

Une évaluation finale du programme

Cette évaluation est destinée à vérifier la cohérence du programme dans son ensemble et sa pertinence au regard de la stratégie de développement territorial portée par le Pays de La Châtre en Berry. Elle doit également permettre d'évaluer l'impact du programme Leader et la plus-value qu'il a apporté sur le territoire du Pays de La Châtre en Berry, d'apprécier les marges de progrès, les acquis obtenus et les modalités de poursuite de la politique ainsi que sa mise en œuvre.

Actions de communication, d'échanges de pratiques et de transferts d'expériences dans le cadre du programme Leader

La communication sur les opérations bénéficiant du soutien financier du programme Leader sera organisée. Une attention particulière sera portée sur des opérations pilotes et les actions visant à l'attractivité du territoire auprès d'un large public. L'accent sera également mis sur la communication à destination des bénéficiaires ultimes des projets (au-delà des porteurs de projets : touristes, consommateurs, usagers, agriculteurs ...) et du grand public.

Les porteurs de projet seront invités dans le formulaire de demande de subvention à préciser les moyens de communication et de publicité prévus pour mentionner l'obtention d'une subvention européenne Leader. Les obligations européennes en matière de publicité seront rappelées et appliquées. Une attention particulière sera portée sur les modalités de publicité du programme Leader et de l'opération dans l'instruction des demandes de financement.

Un plan de communication sera établi pour diffuser et vulgariser l'information auprès du grand public :

- ➔ Une « lettre Leader » semestrielle sera notamment diffusée auprès des collectivités locales, des bénéficiaires (soutenus par le Leader, bénéficiaires potentiels), des partenaires institutionnels et financeurs ;
- ➔ Une page web sur le site du Pays de La Châtre en Berry comportant un lien vers les sites des Communautés de Communes du territoire, sera dédiée au programme Leader et régulièrement actualisée pour mettre en avant les démarches innovantes et montrer les projets d'excellence concrets réalisés ;
- ➔ Une communication auprès de la presse écrite et des autres médias locaux (radio, audiovisuel) sera effectuée ;
- ➔ Une rencontre annuelle avec les membres du GAL et ouverte à tous les citoyens du territoire permettra de faire le point sur l'état d'avancement du programme Leader, de mettre en lumière des projets cofinancés par le Leader, de débattre sur les priorités du programme ... permettant, ainsi, de maintenir une dynamique participative locale allant au-delà des membres du Comité de Programmation ;
- ➔ Les logos européens et régionaux seront disponibles sur le site du Pays de La Châtre en Berry ; et des outils de communication seront mis à disposition.

Objectifs	Cible	Outils
Informer de la stratégie LEADER et des possibilités de financement par le FEADER	Bénéficiaires potentiels	Réunions d'information Plaquettes, brochures Site Internet Presse locale
Faire apparaître l'aide européenne sur les opérations financées par le FEADER	Bénéficiaires potentiels	Indication des logos européens sur toutes les opérations de communication
Informer le réseau rural des projets et de la stratégie	Réseau rural et les territoires régionaux, français et européens	Plaquettes, brochures Site Internet Participation aux publications du réseau Participation aux événements organisés par les réseaux
Informer sur les réalisations et l'impact du programme LEADER	Population du Pays (« bénéficiaires ultimes »)	Réunions d'information, événements, colloques Plaquettes, brochures Site Internet Publications du Pays, Presse, radio locale et audiovisuel (France 3 et BIP TV)

Conclusion

Les conditions pour enclencher une dynamique territoriale nous semblent aujourd'hui réunies :

- Des acteurs (publics et privés) fortement mobilisés
- Un constat de la situation (notamment des atouts du territoire) partagé par tous les acteurs
- Une feuille de route co-construite et validée par l'ensemble des parties prenantes
- Des projets déjà définis, d'autres en cours de montage et des idées nouvelles issues des ateliers participatifs
- Des élus particulièrement impliqués et porteurs de la démarche
- Des acteurs de la société civile mobilisés par la démarche Leader
- Des partenaires institutionnels qui soutiennent la candidature Leader portée par le Pays

L'enjeu de travailler ensemble, de créer des coopérations, des synergies... est revenu de manière « insistante » tout au long de l'élaboration de la candidature. C'est d'abord ce constat qui fait consensus entre les différentes parties prenantes du territoire.

Le programme Leader doit nous permettre d'atteindre ce premier résultat de mise en relation des acteurs afin de trouver des solutions nouvelles, collectives et innovantes. Ce sera une des clefs de réussite du projet.

Le diagnostic nous a fait prendre conscience que le territoire avait suffisamment d'atouts mais que leur valorisation au niveau local était insuffisante. Le programme Leader vise donc à nous permettre de convertir ce potentiel en valeur ajoutée économique et territoriale : création d'entreprises, d'emplois, mais aussi amélioration des conditions d'accueil (en particulier pour les jeunes), création de liens sociaux, amélioration des services rendus sur le territoire.

La « Stratégie Locale de Développement » porte sur le développement innovant des filières économiques... au profit d'un développement territorial plus global. Pour réussir ce pari, il sera nécessaire d'améliorer l'attractivité du territoire, de développer l'accompagnement des acteurs et des initiatives.

Le programme Leader doit nous permettre de concrétiser cette ambition grâce à la poursuite d'une dynamique de mobilisation des acteurs enclenchée dès la phase de candidature, grâce à l'animation et aux modalités de gouvernance associant public et privé, et grâce enfin au financement des opérations innovantes et structurantes pour notre territoire.

Annexe 1 :

Diagnostic territorial

NB : les données de ce diagnostic sont issues de l'INSEE et du document « Regard sur le bassin de vie de La Châtre en Berry » (Région Centre, 2013).

Présentation et structuration du territoire

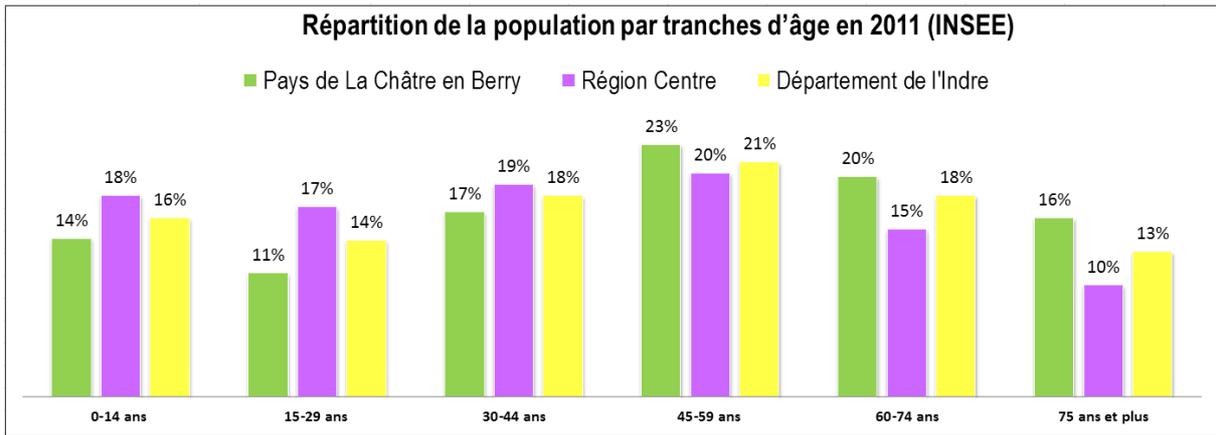
Situé au sud de l'Indre, en région Centre, le Pays de La Châtre en Berry est composé de 3 intercommunalités : les communautés de communes de La Châtre et Sainte Sévère, de la Marche Berrichonne et du Val de Bouzanne. Il s'agit d'un territoire rural de 29 183 habitants en 2011, qui possède une densité parmi les plus faibles de la région Centre (24 hab. /km²). Il est organisé autour de la ville-centre, La Châtre, sous-préfecture de l'Indre (4 400 hab.) et de quelques pôles relais comme Neuvy-Saint-Sépulchre, Cluis et Aigurande. La CC de La Châtre et Sainte Sévère concentre 59% de la population.



Source : Région Centre, Regard sur le bassin de vie de La Châtre en Berry (2013) et site du Pays

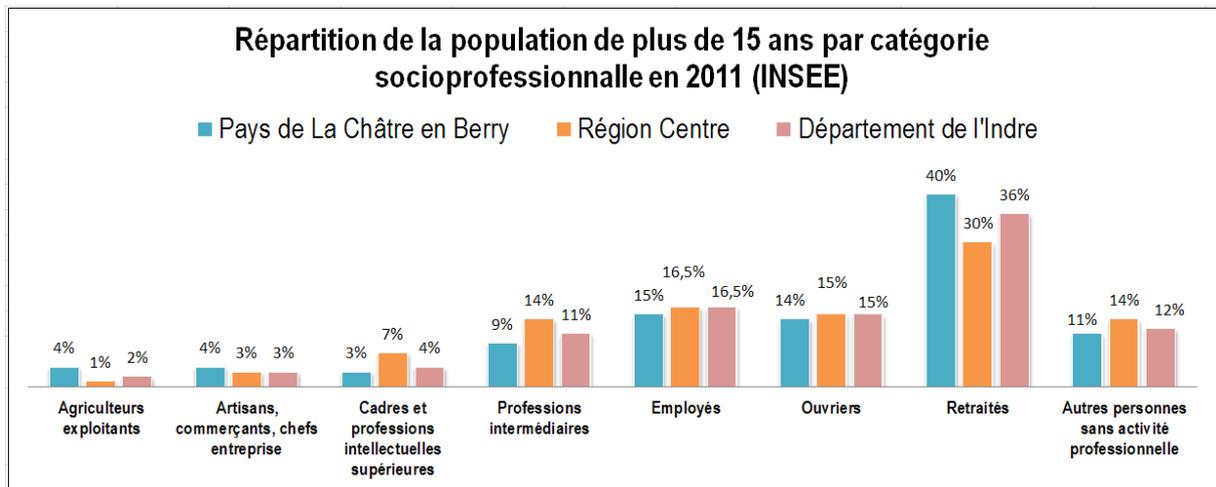
La population

Le territoire est marqué par un déclin démographique depuis 40 ans, qui se poursuit sur la période récente, avec une baisse de population de 0,4% (-0,2% dans l'Indre / +0,3% en région Centre). La population est âgée : les personnes de plus de 60 ans sont surreprésentées (36%), tandis que la part des moins de 30 ans est faible (25%). La population est également vieillissante : la tranche d'âge qui a connu la plus forte croissance sur la période 2006-2011 est celle des plus de 60 ans (+5,6%). Parallèlement, la tranche des 0-14 ans a stagné (+0,5%) et celle des 15-44 ans a régressé (-8,4%).



Le niveau de revenu est moins élevé que dans le département de l'Indre et en région Centre (la médiane des revenus fiscaux des ménages est inférieure de 2 600€ à la médiane régionale et inférieure de 1 000€ à la médiane départementale).

En termes de catégories socioprofessionnelles, le territoire se distingue par une forte proportion de retraités (40%) et une part relativement faible de cadre et de professions intermédiaires (12%).



Habitat

Le parc de logements est marqué par la prépondérance de l'habitat individuel (91,5% de maisons en 2011, contre 82% dans l'Indre et 72% en région Centre) et privé (on compte 75% de propriétaires, contre 64% en région Centre et 67% dans l'Indre).

Le taux de vacance (11,5%) est le plus élevé de la région Centre (5%). Cela s'explique par l'ancienneté du parc (69% des logements ont été construits avant 1975, date de la première réglementation thermique) et par la faible pression démographique. Plusieurs opérations d'amélioration de l'habitat ont néanmoins contribué à remettre sur le marché des logements vacants (2 Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat-Revitalisation Rurale ont été conduites depuis 2006, ainsi que le Programme d'Intérêt Général de l'Indre).

On compte 10% de logements sociaux seulement, dont 51% situés dans la commune de La Châtre. Cependant, le niveau de pression de la demande en logements HLM est l'un des plus faibles du territoire régional. Le marché du logement social est donc particulièrement détendu¹.

¹ *Idem*

Services et équipements

La Châtre constitue un pôle de services supérieur. Aigurande correspond à un pôle de services intermédiaire. Le maillage du bassin est complété par 9 pôles de services de proximité (Orsennes, Crevant, Saint-Denis de Jouhet, Pouligny-Notre-Dame, Sainte-Sévère-sur-Indre...).

L'offre commerciale est relativement dense, notamment à La Châtre, dont l'activité rayonne sur tout le bassin. Il existe néanmoins des disparités selon les zones, en partie compensées par une forte présence du commerce non sédentaire. Le problème du renouvellement des commerces se pose. De plus, le taux d'évasion (en particulier vers Châteauroux) est relativement important, surtout pour le commerce non alimentaire.

Le territoire est plutôt bien doté en équipements culturels (2 cinémas, 1 théâtre, 1 médiathèque, 3 écoles de musique, un bon réseau de bibliothèques, 8 musées ou maisons thématiques, 5 festivals de musique...) et sportifs (notamment grâce à la présence de nombreuses installations liées à la pratique sportive de plein air). L'offre culturelle reste toutefois concentrée sur La Châtre et Le Magny et la part d'équipements sportifs structurants (23,5%) est inférieure à la moyenne régionale (33,5%).

Il existe par ailleurs des carences en matière de structures d'accueil à la petite enfance, aux personnes âgées et au niveau de l'offre de soin. Ainsi, 59% des habitants résident dans une commune ne disposant pas de médecin généraliste libéral. Le territoire est confronté au problème de la désertification médicale. Le sud du territoire est notamment concerné par le vieillissement des médecins. Plus globalement, la dispersion et la faible densité de l'habitat posent la question des conditions d'accès notamment des publics les plus fragilisés et dépendants.

En termes d'aménagement numérique, le Conseil Général de l'Indre a élaboré un Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique. Une première phase de réalisation a été lancée en 2012. En seconde phase, le Très Haut Débit via la fibre optique sera déployé sur les secteurs à fort enjeu économique en complément des zones de déploiement privé avec l'objectif de couvrir 70% des prises du territoire.

Emploi et formation

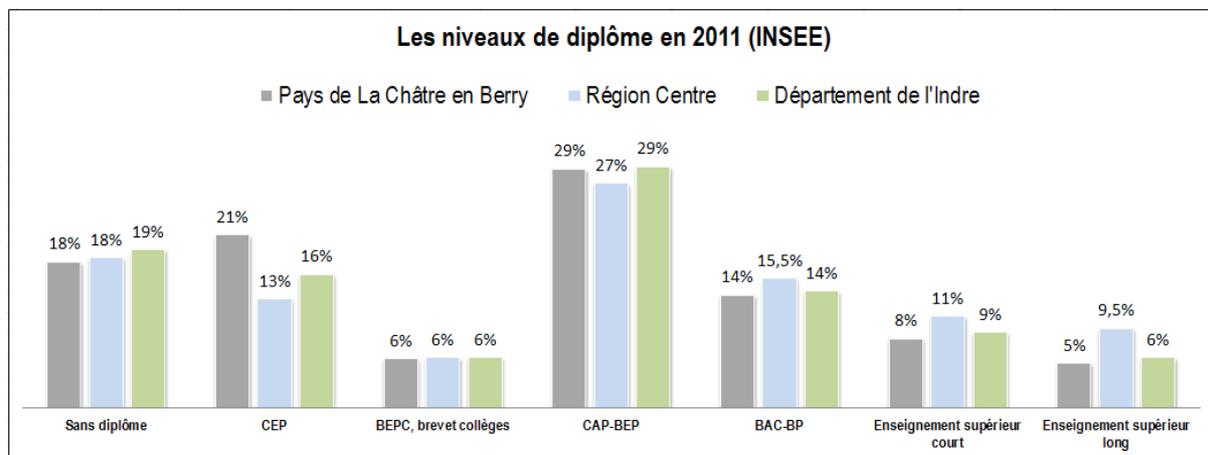
Le territoire compte 9 400 emplois en 2011, dont 66% concentrés dans le périmètre de la Communauté de communes de La Châtre et Sainte-Sévère. En 2009, 68% des actifs résidant sur le bassin de vie travaillent au sein même de ce territoire, tandis que 17% des emplois du bassin sont occupés par des actifs issus de territoires extérieurs.

Le taux d'activité est plus élevé et le taux de chômage plus bas que dans le département de l'Indre et la Région Centre. Le Pays de La Châtre en Berry a été touché par une perte d'emplois sur la période 2006-2011 (-0,4% d'emplois), mais de façon moins prononcée qu'à l'échelle de la région et du département.

	Taux de chômage 2011	Taux d'activité 2011	Variation du nombre d'emplois 2006-2011
CC de La Châtre et Ste Sévère	9,9%	72%	+0,4%
CC du Val de Bouzanne	9%	74%	<i>non disponible</i>
CC de la Marche Berrichonne	8,4%	67%	-1,1%
Région Centre	11,5%	57%	-0,8%
Département de l'Indre	11,4%	52%	-4%

Source : INSEE

La population est relativement peu qualifiée : 45% des habitants possèdent un diplôme peu qualifiant (CEP, BEPC, brevet des collèges) ou pas de diplôme. Les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur sont peu représentés (13%) comparativement à la moyenne régionale.



Economie

L'économie du territoire est majoritairement tournée vers la satisfaction des besoins habitants et usagers du territoire (économie présentielle).

- ➔ Le premier secteur en termes d'emplois et d'établissements est celui du commerce, du transport et des services divers (il représente 35% des emplois et 41% des établissements en 2011), avec la présence de quelques établissements d'envergure comme certaines grandes enseignes, l'entreprise Canon (activités informatiques et services d'information) ou encore les établissements Blanchet (transport et entreposage). Les activités artisanales et commerciales, présentes sur l'ensemble du bassin de vie, forment encore un tissu dense d'activités au service de l'économie locale. Néanmoins, la question de la transmission est prégnante compte tenu de la pyramide des âges des chefs d'entreprise.
- ➔ Le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale est le deuxième employeur (29% des emplois), ce qui s'explique par l'importance des fonctions administratives présentes à La Châtre, avec, notamment, la présence d'un Centre Hospitalier et d'un EHPAD, qui font partie des 3 plus grands établissements du bassin de vie.
- ➔ Le poids de l'agriculture est marqué : ce secteur concentre 13% des emplois (4% en région Centre et 6% dans l'Indre), 39% des établissements en 2011 (15% en région Centre et 26% dans l'Indre) et 4% de la population âgée de plus de 15 ans (1% de la population en région Centre et 2% de la population du département). L'orientation technico-économique dominante est la polyculture-élevage et la polyculture. L'élevage bovin (lait et ou viande) est également très présent. Dans une moindre mesure, on trouve aussi des zones consacrées aux grandes cultures, ainsi qu'aux ovins, caprins et herbivores. Cette agriculture est bien structurée, avec une organisation en groupements de producteurs et en coopératives d'élevage. Nous pouvons signaler la prise de conscience et la volonté forte de maintien de la biodiversité domestique. Dans les prochaines années, le territoire sera toutefois confronté à une concurrence forte dans le domaine de l'élevage.
- ➔ Le secteur de la construction offre un nombre d'emplois (10%) plus important que dans la région Centre et le département de l'Indre (7%). Le bassin de vie de La Châtre en Berry constitue ainsi le 3ème bassin de la région en termes de proportion d'emploi dans ce secteur. Cela s'explique par l'implantation dès 1936 de l'entreprise de travaux publics SEGEC.

- L'emploi industriel est plus faible que dans le département et la région. L'industrie demeure cependant présente et affiche certaines spécificités, comme l'industrie du bois, du papier et l'imprimerie (avec notamment l'imprimerie Rault, implantée en 1934). L'entreprise Fenwall, spécialisée dans la production de poches de sang et d'appareillages de traitements sanguins, constitue le plus gros établissement du territoire.

Mobilité

Le territoire est structuré par un réseau de voies départementales, qui permettent de rejoindre Châteauroux (en 45 min. environ), Montluçon, Argenton-sur-Creuse et le Limousin voisin. La voie principale est la D943, qui relie La Châtre à Châteauroux.

Le territoire se situe ainsi à l'écart des infrastructures de transport régionales et nationales. A l'ouest, il est longé par l'autoroute A20 (Vierzon-Toulouse) et par la ligne ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, qui dessert Châteauroux et Argenton-sur-Creuse. A l'est, il est bordé par l'A71 (Orléans-Clermont-Ferrand) et par la ligne ferroviaire Bourges-Montluçon-Clermont-Ferrand, qui dessert Saint-Amand-Montrond.



Source : Site du Pays de La Châtre en Berry

Les flux de déplacements domicile-travail internes sont polarisés par la commune de La Châtre, qui représente à elle seule 31% des emplois du territoire. Ces déplacements sont principalement réalisés en voiture individuelle (72%). Concernant les flux de déplacements externes, il est à noter que les sorties d'actifs résidents sont plus nombreuses que les entrées d'actifs venus de l'extérieur :

- 32% des actifs résidents dans le territoire (soit 3 500 actifs) vont travailler hors du bassin de vie, majoritairement dans l'agglomération de Châteauroux et dans une moindre mesure, du bassin d'Argenton-Le Blanc, du département de la Creuse, du bassin de Saint-Amand-Montrond et du bassin d'Issoudun ;
- 1 550 actifs extérieurs viennent travailler dans le Pays de La Châtre en Berry. Ils sont principalement issus du bassin de Châteauroux, de la région Limousin et du bassin d'Argenton-Le Blanc.

Patrimoines

Le Pays est doté d'un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable.

Territoire de transition entre les plaines du Bassin Parisien au Nord et les contreforts du Massif Central au Sud, il est marqué par deux entités naturelles aux richesses biologiques spécifiques : la vallée de l'Indre et ses affluents ; le Boischaud Sud et la Marche, qui occupent l'essentiel de ce territoire et correspondent à un paysage de relief bocager caractérisé par des terres d'élevage. Le bocage, bien structuré, est l'un des plus denses de France. Il renferme une riche biodiversité. On recense 6 Espaces Naturels Sensibles, 4 ZNIEFF, 1 zone Natura 2000.



Les atouts paysagers sont multiples : bocage, vallées, points de vue, vergers, vignes,... L'activité d'élevage a permis de préserver les caractéristiques paysagères du territoire, notamment le bocage et la prairie, les éleveurs étant très investis dans la conduite et la gestion des pâturages.

Le territoire dispose d'une importante notoriété culturelle liée notamment à l'empreinte de quelques figures marquantes comme l'écrivain George Sand ou le cinéaste Jacques Tati et de quelques manifestations majeures (festival de Nohant à Nohant-Vic, Nuit Chopin et rencontres internationales de musiques traditionnelles à Lourouer-Saint-Laurent...). On recense 3 sites inscrits, 2 sites classés à Saint Plantaire et 28 communes dotées d'un édifice protégé au titre des Monuments Historiques. Le petit patrimoine rural est très important mais peu connu. Le patrimoine religieux est très riche, avec notamment la basilique de Neuvy-St-Sépulchre, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO). Ce patrimoine culturel, littéraire, religieux, les parcs, jardins et musées constituent ainsi les principaux motifs de visite du bassin de vie.

Tourisme

Le territoire n'est pas fortement touristique au sein de la région Centre. Les activités de loisirs dans la nature et les itinérances douces (pédestres, cyclables, équestres) sont bien représentées. Les principaux sites touristiques sont la maison et le jardin de George Sand à Nohant-Vic (38 000 visiteurs en 2011), le parc des Parelles à Crevant (Espace Naturel Sensible), le moulin d'Angibault à Montipouret, la Maison du « Jour de Fête » (film tourné en 1947 par Jacques Tati) à Sainte-Sévère, le festival « le son continu »... La ville de La Châtre, labélisée « ville et métiers d'art », est classée parmi les Plus Beaux Détours de France.

La capacité d'hébergement repose sur l'hôtellerie et l'hôtellerie de plein air (11 hôtels et 8 campings en 2011). Ces établissements sont généralement de capacité moyenne et seuls quelques-uns sont classés selon les nouvelles normes. Le territoire compte très peu d'hébergements collectifs.

Le territoire jouit d'une position intéressante. En effet, il se situe à la confluence d'un itinéraire jacquaire pédestre et d'un itinéraire jacquaire cyclable en projet : le projet de véloroute à l'étude entre Saint-Amand-Montrond et Argenton-sur-Creuse, qui se raccrochera à la véloroute en provenance de Chinon, assurant ainsi une jonction avec une autre véloroute régionale en projet (« Touraine Berry à vélo »). Par ailleurs, il est situé aux contreforts du Massif Central, à proximité des régions Auvergne et Limousin, ce qui le rend susceptible de pouvoir attirer des clientèles pour des séjours axés sur les activités « nature ».



Il est concerné par la marque « Berry Province », portée par l'Agence de développement touristique du Cher, l'Agence de développement touristique de l'Indre et le Comité Régional de Tourisme de la région Centre.

Energie

Les deux secteurs les plus consommateurs d'énergie sont le bâtiment (54% des consommations), notamment résidentiel, et le secteur du transport routier de voyageurs (21% des consommations). Quatre chaufferies bois

sont recensées. Le potentiel de géothermie sur sondes est très important, il fait partie des potentiels les plus importants de la région. Une zone favorable au développement de l'éolien a été identifiée à l'ouest et dans le nord-est du territoire.

L'étude de faisabilité pour la mise en place d'une micro-filière bois-énergie sur le Pays réalisée en 2005 par la Fédération des CUMA de l'Indre relevait un certain nombre de freins et contraintes à surmonter : peu de données fiables sur le maillage et les potentialités des haies, manque d'informations sur les systèmes de chauffage, des difficultés techniques et/ou financières propres au bois déchiqueté, faible implication des professionnels du bâtiment. Néanmoins, cette étude permet de confirmer un réel potentiel de développement du bois-énergie sous certaines conditions.



Annexe 2 :

Statuts du Syndicat mixte du Pays de La Châtre en Berry : structure porteuse du GAL

Création du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry le 17 juin 1996 en application des articles L 166.1 à L 166.5 du code des communes.

Article 1^{er} :

- Le Département de l'Indre

- **les communes** d'Aigurande, La Berthenoux, Briantes, La Buxerette, Buxières-d'Aillac, Champillet, Chassignolles, La Châtre, Cluis, Crevant, Crozon-sur-Vauvre, Feusines, Fougerolles, Gournay, Lacs, Lignerolles, Lourdoueix-Saint-Michel, Lourouer-Saint-Laurent, Lys-Saint-Georges, Le Magny, Maillet, Malicornay, Mers-sur-Indre, Montchevrier, Montgivray, Montipouret, Montlevicq, La Motte-Feuilly, Mouhers, Néret, Neuvy-Saint-Sépulchre, Nohant-Vic, Orsennes, Pérassay, Pouligny-Notre-Dame, Pouligny-Saint-Martin, Saint-Août, Saint-Chartier, Saint-Christophe-en-Boucherie, Saint-Denis-de-Jouhet, Saint-Plantaire, Sainte-Sévère-sur-Indre, Sarzay, Sazeray, Thevet-Saint-Julien, Tranzault, Urciers, Verneuil-sur-Igneraie, Vicq-Exempt, Vigoulant, Vijon

- **et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre** suivants :

- Communauté de Communes de La Châtre et Sainte Sévère
- Communauté de Communes de La Marche Berrichonne
- Communauté de Communes du Val de Bouzanne

Sont constitués en syndicat mixte à la carte qui garde la dénomination de « Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry ».

Article 2 - Objet -

Ce Syndicat Mixte a pour objet d'élaborer et de mettre en œuvre une politique commune de développement local et d'aménagement global et durable du Pays de La Châtre en Berry en contractualisant directement avec les partenaires tels que l'Union Européenne, l'Etat, la Région Centre, le Département de l'Indre, et autres partenaires.

A cet effet, le Syndicat :

- 1) Réalise ou fait réaliser les études nécessaires à la définition des objectifs et à la détermination des actions ;
- 2) Définit les objectifs de développement du territoire ;
- 3) Propose une réflexion d'ensemble sur les perspectives de développement économique, social, agricole, touristique, culturel, environnemental, afin d'élaborer la Charte de développement du Pays de La Châtre en Berry ;
- 4) Traduit ces objectifs et cette réflexion d'ensemble dans des programmes d'actions et de développement ;
- 5) Signe des Contrats pour le développement du territoire avec les différents partenaires financiers ;
- 6) Coordonne la réalisation des programmes d'actions et en contrôle le suivi ;
- 7) Assure la gestion et l'individualisation des crédits mis à sa disposition par les partenaires financiers ;
- 8) Coordonne les travaux du Conseil de développement du Pays qui est l'organe consultatif du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry.

Les maîtrises d'ouvrage des opérations sont définies par les programmes d'actions.

Le Syndicat est également chargé de la mise en œuvre et du suivi d'une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (O.R.A.C.). A ce titre, il pourra assurer la gestion des fonds publics destinés aux artisans et commerçants du Pays de La Châtre en Berry qui réaliseront des actions ou investissements entrant dans le cadre de la dite O.R.A.C.

Dans le cadre d'une délégation de la compétence « SCOT » par les Communautés de Communes au Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry :

- Le Syndicat est compétent en matière d'élaboration, de modification ou de révision du SCoT à l'échelle du territoire, coordonne la gestion du SCoT et en assure le suivi ;

Pour les décisions spécifiques à cette compétence « SCoT », ne prennent part au vote que les représentants des Communautés de Communes.

Si nécessaire et après décision du Comité syndical, le Syndicat pourra :

- prendre la maîtrise d'ouvrage et réaliser certaines opérations dites "d'intérêt général", dont l'échelle territoriale pertinente correspond à l'ensemble des communes du Pays,
- mener certaines opérations sous mandats pour le compte d'une ou plusieurs collectivités du territoire le souhaitant.

Article 3 - Sièges -

Le siège du Syndicat des communes adhérentes est fixé à la Mairie de LA CHATRE.

Article 4 – Durée

Le Syndicat est institué pour la durée nécessaire à la réalisation de ses objectifs dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire et de développement local définies par l'Union Européenne, l'Etat, la Région Centre, le Département de l'Indre, et d'autres partenaires».

Article 5 - Administration -

1) *Le comité syndical est composé de :*

- 2 délégués par commune élus par les Conseillers Municipaux des communes adhérentes
- 2 délégués par communauté de communes adhérentes, désignés par les Conseils Communautaires
- Quatre Conseillers Généraux désignés par le Conseil Général.

Les Conseils Municipaux des Communes adhérentes, les Conseils Communautaires des Communautés de Communes adhérentes et le Conseil Général désignent un suppléant pour chaque délégué titulaire qui participe au vote avec voix délibérative en l'absence du titulaire.

Le mandat des délégués prend fin soit lors de chaque renouvellement des Conseils Municipaux, soit avec la fin de l'exercice du mandat qu'ils détiennent, soit par décès ou démissions.

2) *Le Bureau :*

Le Bureau du Syndicat Mixte est composé de 16 membres, dont les quatre Conseillers Généraux sont membre de droit.

Le Comité syndical élit :

- Un Président.
- Trois Vice-présidents

Le président et les trois Vice-présidents représenteront chacun l'un des quatre cantons.

- Autant de Membres restant à élire pour parvenir à 16 membres, la parité entre les cantons devant être respectée.

Le Bureau pourra recevoir délégation du Comité Syndical pour l'exercice de certaines attributions.

Article 6 - Budget -

Le Budget du Syndicat Mixte pourvoit aux dépenses imposées par l'exécution des missions. Les recettes du Syndicat Mixte proviennent :

- 1) Des financements apportés par la Région
- 2) D'une contribution annuelle des Communes et des Communautés de Communes (*) déterminée en fonction du nombre d'habitants issu du dernier recensement général de la population :

() La contribution des Communautés de Communes concernera uniquement les compétences déléguées au Syndicat de Pays*
- 3) D'une contribution du Département de l'Indre
- 4) Des Subventions de l'Etat, de l'Union Européenne, des Chambres Consulaires et de tout organisme public
- 5) Du produit des emprunts
- 6) Du produit des dons et legs.

Article 7 - Comptabilité

Les fonctions de trésorier du Syndicat sont assurées par le trésorier de La Châtre.

Article 8 -

Les présents statuts seront annexés aux délibérations des Conseils des collectivités adhérant au Syndicat Mixte, et décidant de sa création et de son objet.

L'adhésion ultérieure de collectivités est soumise à l'accord du Comité Syndical qui détermine les modalités de l'admission.

Article 9 -

Le Syndicat Mixte sera régi par les règles édictées aux articles L 5212-1 et suivants du CGCT applicables au Syndicats de communes.

Annexe 3 :

Liste des communes du GAL et leurs codes INSEE

Liste des 51 Communes du Pays de La Châtre en Berry

Code INSEE	Nombre de Communes	Communes classées par Communauté de Communes	Population totale au 01/01/15
36017	1	La Berthenoux	447
36025	1	Briantes	622
36038	1	Champillet	154
36043	1	Chassignolles	607
36046	1	La Châtre	4 492
36073	1	Feusines	210
36091	1	Lacs	660
36095	1	Lignerolles	115
36100	1	Lourouer-Saint-Laurent	262
36109	1	Le Magny	1 087
36127	1	Montgivray	1 724
36130	1	Montlevicq	103
36132	1	La Motte-Feuilly	44
36138	1	Néret	222
36143	1	Nohant-Vic	495
36156	1	Pérassay	381
36163	1	Poulligny-Notre-Dame	647
36164	1	Poulligny-Saint-Martin	239
36180	1	Saint-Août	880
36184	1	Saint-Chartier	587
36186	1	Saint-Christophe-en-Boucherie	247
36208	1	Sainte-Sévère-sur-Indre	851
36210	1	Sarzay	332
36214	1	Sazeray	329
36221	1	Thevet-Saint-Julien	443
36227	1	Urciers	242
36234	1	Vermeuil-sur-Igneraie	348
36236	1	Vicq-Exempt	328
36238	1	Vigoulant	128
36240	1	Vijon	314
243600350	30	Communauté de Communes de La Châtre et Sainte Sévère	17 540

Code INSEE	Nombre de Communes	Communes classées par Communauté de Communes	Population totale au 01/01/15
36030	1	Buxières-d'Aillac	243
36056	1	Cluis	1 022
36078	1	Fougerolles	345
36084	1	Gournay	325
36108	1	Lys-Saint-Georges	276
36110	1	Maillet	270
36111	1	Malicomay	193
36120	1	Mers-sur-Indre	695
36129	1	Montipouret	583
36133	1	Mouhers	248
36141	1	Neuvy-Saint-Sépulchre	1 691
36226	1	Tranzault	335
200018521	12	Communauté de Communes du Val de Bouzanne	6 226

36001	1	Aigurande	1 554
36028	1	La Buxerette	107
36060	1	Crevant	732
36061	1	Crozon-sur-Vauvre	378
36099	1	Lourdoux-Saint-Michel	344
36126	1	Montchevier	487
36146	1	Orsennes	788
36189	1	Saint-Denis-de-Jouhet	967
36207	1	Saint-Plantaire	569
200007052	9	Communauté de Communes de la Marche Berrichonne	5 926

N° SIREN	Nombre de Communes	GAL	Population totale au 01/01/15
253 602 650	51	Pays de La Châtre en Berry	29 692

Annexe 4 :

Délibération du Pays validant la candidature LEADER

Département de l'Indre
Arrondissement de La Châtre
Cantons de La Châtre et Neuvy-St-Sépulchre



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Objet : Validation de la candidature du Pays à l'appel à projets LEADER 2014 / 2020

L'an deux mille quinze le trois avril, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à La Châtre, sous la présidence de M. Nicolas FORISSIER, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 20 mars 2015
Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : ~~77~~ membres sur 106

Vu la délibération du Comité syndical du 3 novembre 2014 approuvant le dépôt par le Pays de La Châtre en Berry d'une candidature dans le cadre de l'appel à projets régional « LEADER 2014/2020 » lancé en novembre 2014

Le Président se félicite de la très forte mobilisation des acteurs locaux (élus du Pays et acteurs de la société civile) pour élaborer collectivement le dossier de candidature LEADER, qu'il s'agisse de l'élaboration du diagnostic, de la définition des enjeux, de la rédaction du plan de développement, et du pilotage du projet par le GAL.

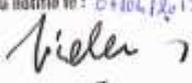
Il insiste sur l'importance de ce programme européen afin que le Pays poursuive la dynamique collective engagée en réalisant des projets qui contribueront à son développement et à la réussite de sa coopération avec d'autres territoires limitrophes voire européens.

Le Président présente en détail aux délégués la candidature du Pays de La Châtre en Berry au programme européen LEADER 2014/2020.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la candidature LEADER du Pays de La Châtre en Berry présentée en séance en réponse à l'appel à projets régional LEADER 2014/2020 de novembre 2014 ;
- **DELEGUE** le suivi de la candidature LEADER du Pays au Comité de pilotage LEADER constitué d'élus, de membres du Conseil développement et de partenaires
- **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry, M. Nicolas FORISSIER :
 - À déposer la candidature LEADER à la région Centre Val de Loire avant le 15 avril 2015 (16h)
 - À présenter le cas échéant cette candidature dans le cadre d'une audition régionale, accompagné des Vice-Présidents du Pays et des représentants du Conseil de développement
 - À solliciter le versement de la subvention FEADER plafonnée à 20 000 C au titre du soutien préparatoire à l'élaboration de la candidature LEADER du Pays ;
 - Et à signer tous les documents nécessaires au dépôt de la candidature, puis à la signature de la convention, et enfin à la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020

Copie certifiée conforme
Remise à la Sous-Préfecture le : 07/04/2015
Publié, affiché ou notifié le : 07/04/2015
Le Président




Pour copie certifiée conforme,
Le Président,

Annexe 5 :

Correspondances possibles du Plan de développement LEADER avec les mesures du PDR

Rappel des conditions de l'appel à projets LEADER (p7)

« 3.4 Exclusion des actions financées par le PDR Centre

Il est inscrit dans le PDR Centre que les actions proposées dans le programme LEADER ne pourront correspondre à une mesure ouverte dans le PDR hors LEADER »

Tableau récapitulatif des principaux domaines d'intervention prioritaires du PDR Centre en lien avec la candidature LEADER du Pays de La Châtre en Berry

Sous mesure	Type d'opération	Liens avec la candidature Leader
Mesure 1 Transfert de connaissances et actions d'information	1.1.1 Actions de formation et d'acquisition de compétences des actifs des secteurs agricole, sylvicole et agroalimentaire	Fiche Action n°3 : Structuration de filières valorisant les ressources territoriales (alimentaire et non alimentaire) et développement de l'économie de proximité
	1.2.1 Encourager l'émergence et le transfert des réseaux d'acquisition de référence	
	1.2.2 Encourager le transfert et la diffusion des travaux des centres d'expérimentation	
Mesure 4 Investissements physiques	4.1.1 Accompagner l'investissement productif dans le secteur agricole	Fiche Action n°3 : Structuration de filières valorisant les ressources territoriales (alimentaire et non alimentaire) et développement de l'économie de proximité
	4.2.1 Développer la transformation et/ou la commercialisation des produits agricoles dans les IAA	
	4.2.2 Développer la transformation et/ou la commercialisation des produits agricoles dans les exploitations agricoles	
	4.3.1 Accompagner l'investissement productif dans les propriétés forestières	

<p>Mesure 6 Développement des exploitations agricoles et des entreprises</p>	<p>6.2.1 Création et modernisation d'hébergements touristiques par des structures privées</p>	<p>Fiche Action n° 4 : Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien « nature-culture »</p>
	<p>6.2.2 Création et modernisation d'hébergements touristiques par des structures publiques</p>	
	<p>6.4.1 Accompagner la transformation du bois dans les zones rurales</p>	<p>Fiche Action n° 3 : Structuration de filières valorisant les ressources territoriales (alimentaire et non alimentaire) et développement de l'économie de proximité</p>
<p>Mesure 7 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales</p>	<p>7.5.1 Créer et promouvoir de nouvelles véloroutes</p>	<p>Fiche Action n° 4 : Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien « nature-culture »</p>
<p>Mesure 8 Investissements dans les nouvelles techniques forestières et dans la transformation et la commercialisation des produits forestiers</p>	<p>8.6.1 Accompagner l'investissement dans les nouvelles techniques forestières</p>	<p>Fiche Action n°3 : Structuration de filières valorisant les ressources territoriales (alimentaire et non alimentaire) et développement de l'économie de proximité</p>
<p>Mesure 16 Coopération</p>	<p>16.1.1 Encourager l'émergence et le développement de groupes opérationnels</p>	<p>Fiche Action n°2 : Soutien et expérimentation de démarches d'accueil et d'accompagnement (des jeunes, des entrepreneurs, des entreprises, des télétravailleurs...)</p>
	<p>16.2.1 Encourager les démarches collectives de filières, inter-filière ou inter métiers</p>	<p>Fiche Action n°3 : Structuration de filières valorisant les ressources territoriales (alimentaire et non alimentaire) et développement de l'économie de proximité</p>
	<p>16.2.2 Encourager le développement des signes officiels de qualité et les démarches collectives de certifications</p>	<p>Fiche Action n° 1 : Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités</p>
	<p>16.4.1 Accompagner les projets collectifs de la filière alimentaire</p>	<p>Fiche Action n°3 : Structuration de filières valorisant les ressources territoriales (alimentaire et non alimentaire) et développement de l'économie de proximité</p>
	<p>16.4.2 Encourager les démarches de promotion des produits régionaux</p>	<p>Fiche Action n° 1 : Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités</p>

Annexe 6 :

Lettres de coopération avec d'autres territoires



Le Président,

Monsieur Louis COSYNS
Président du Pays Berry St-Amandois
88 avenue de la République
18200 Saint-Amand de Montrond

Objet : Coopération inter-territoriale LEADER

La Châtre, le 10 avril 2015.

Monsieur le Président, *Cher Louis,*

Suite à la phase préparatoire de nos candidatures au programme européen LEADER sur la période 2014 à 2020, je vous confirme l'intention du « GAL du Pays de La Châtre en Berry » de participer activement à la coopération entre nos territoires du Sud Berry pour élaborer ensemble des projets autour des thèmes suivants :

- Itinérances touristiques avec les territoires limitrophes :
 - o Les Véloroutes « St Jacques à Vélo voie Vézelay » et « Indre à Vélo »
 - o Le Chemin européen de Saint Martin
 - o La route touristique et historique « les Chemins de la Guerre de Cent Ans » ;
- Démarches communes de promotion avec les Pays du Sud Berry (Berry St Amandois et Val de Creuse-Val d'Anglin) en vue de se démarquer du label « Berry Province » ;
- Connaissance et sensibilisation autour du bocage et de la filière bois énergie bocage en Centre France avec les Pays Combraille en Marche, Berry St Amandois et Val de Creuse-Val d'Anglin ;
- Promotion de la filière de bovin viande avec les territoires français concernés par les races « Charolaises »/« Limousines » et les professionnels (groupements de producteurs, associations d'éleveurs...).

Cette coopération permettra assurément à nos territoires du Sud Berry :

- De favoriser les échanges et le transfert d'expériences,
- De mutualiser les moyens humains, techniques et financiers en vue de réaliser des économies d'échelle et de favoriser la mise en œuvre d'actions en commun,
- De promouvoir nos territoires,
- Et de développer le cas échéant la conception de produits innovants.

Souhaitant vivement que les candidatures LEADER des territoires du Sud Berry soient retenues par la région Centre-Val de Loire, afin que l'on puisse coopérer ensemble et avec d'autres territoires français et européens, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



*Cette coopération me paraît
de c'ordre pour l'avenir*
Nicolas FORISSIER
Nelle
Ancien Ministre
Maire de La Châtre

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE EN BERRY

15, rue d'Olmor - 36400 LA CHÂTRE - ☎ 02 54 62 00 72 - FAX 02 54 62 01 06 - paysdelachatreenberry@wanadoo.fr

Monsieur le Président
Pays de la Châtre en Berry
15 rue d'Olmor
36400 LA CHATRE

St-Amand, le 13 avril 2015

Objet : Intention de coopération LEADER
Dossier suivi par : Hélène Servant-Massé
Mél. : helene.servantmasse.pbsa@orange.fr

Monsieur le Président,

Syndicat Mixte de
développement
du Pays Berry St-Amandois

88, avenue de la République
18200 Saint-Amand-Val
Tél. 02 48 96 16 82
Fax 02 48 96 50 78
pays.berry.st.amandois@orange.fr
www.pays-berry-st-amandois.fr

Suite à la préparation de nos candidatures au programme européen LEADER sur la période 2014 à 2020 et à des premiers échanges techniques qui ont pu avoir lieu sur les thèmes communs qui pourraient nous rapprocher, je vous confirme notre souhait de coopérer avec les territoires du Sud Berry pour élaborer ensemble des projets autour des thèmes suivants :

Itinérances touristiques avec les territoires limitrophes :

- La Véloroute « St Jacques à Vélo voie Vézelay »
- Et d'autres projets possibles tels que le Chemin européen de Saint Martin et la route touristique et historique « les Chemins de la Guerre de Cent Ans » ;

Connaissance et sensibilisation autour du bocage et de la filière bois énergie bocage en Centre France (avec les Pays Combraille en Marche, Pays de la Châtre en Berry et Val de Creuse-Val d'Anglin) ;

Démarches communes de promotion à étudier avec les Pays du Sud Berry en vue de se singulariser à l'intérieur de la marque « Berry Province » ou de valoriser la filière bovin viande charolaise;

Cette coopération permettra assurément à nos territoires :

- De favoriser les échanges et le transfert d'expériences,
- De mutualiser les moyens humains, techniques et financiers en vue de réaliser des économies d'échelle et de favoriser la mise en œuvre d'actions en commun,
- de promouvoir nos territoires,
- Et de développer le cas échéant la conception de produits innovants.

Souhaitant vivement que les candidatures LEADER de nos territoires du Sud Berry soient retenues par la région Centre-Val de Loire,
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Louis COSYNS
Président du pays





Le Président,

Monsieur Gérard MAYAUD
Président du Pays Val de Creuse Val d'Anglin
11 rue de l'Eglise
36200 CELON

Objet : Coopération inter-territoriale LEADER

La Châtre, le 10 avril 2015.

Monsieur le Président, *Gérard.*

Suite à la phase préparatoire de nos candidatures au programme européen LEADER sur la période 2014 à 2020, je vous confirme l'intention du « GAL du Pays de La Châtre en Berry » de participer activement à la coopération entre nos territoires du Sud Berry pour élaborer ensemble des projets autour des thèmes suivants :

- Itinérances touristiques** avec les territoires limitrophes :
 - o Les Véloroutes « St Jacques à Vélo voie Vézelay » et « Indre à Vélo »
 - o Le Chemin européen de Saint Martin
 - o La route touristique et historique « les Chemins de la Guerre de Cent Ans » ;
- Démarches communes de promotion** avec les Pays du Sud Berry (Berry St Amandois et Val de Creuse-Val d'Anglin) en vue de se démarquer du label « Berry Province » ;
- Connaissance et sensibilisation** autour du bocage et de la filière bois énergie bocage en Centre France avec les Pays Combraille en Marche, Berry St Amandois et Val de Creuse-Val d'Anglin ;
- Coopération sur « la Vallée des Peintres entre Berry et Limousin »** avec les Pays Ouest-Creuse et Val de Creuse-Val d'Anglin ;
- Promotion de la filière de bovin viande** avec les territoires français concernés par les races «Charolaises»/«Limousines» et les professionnels (groupements de producteurs, associations d'éleveurs...).

Cette coopération permettra assurément à nos territoires du Sud Berry :

- De favoriser les échanges et le transfert d'expériences,
- De mutualiser les moyens humains, techniques et financiers en vue de réaliser des économies d'échelle et de favoriser la mise en œuvre d'actions en commun,
- De promouvoir nos territoires,
- Et de développer le cas échéant la conception de produits innovants.

Souhaitant vivement que les candidatures LEADER des territoires du Sud Berry soient retenues par la région Centre-Val de Loire, afin que l'on puisse coopérer ensemble et avec d'autres territoires français et européens, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



St Germain - une pause de la vie pour l'avenir !
Nicolas FORISSIER
Ancien Ministre
Maire de La Châtre



**SYNDICAT MIXTE DU PAYS
VAL DE CREUSE VAL D'ANGLIN**

Celon, le 13 avril 2015.

Monsieur Nicolas FORISSIER

Président du Pays de La Châtre en Berry

Objet : Coopération inter-territoriale LEADER

Monsieur le Président,

Suite à la phase préparatoire de nos candidatures au programme européen LEADER sur la période 2014 à 2020, je vous confirme l'intention du « GAL du Pays Val de Creuse Val d'Anglin » de participer activement à la coopération entre nos territoires du Sud Berry pour élaborer ensemble des projets autour des thèmes suivants :

- Itinérances touristiques** avec les territoires limitrophes :
 - o Les Véloroutes « St Jacques à Vélo voie Vézelay » et « voie verte »
 - o Le Chemin européen de Saint Martin
 - o La route touristique et historique « les Chemins de la Guerre de Cent Ans » ;

- Connaissance et sensibilisation** autour du bocage et de la filère bois énergie bocage en Centre France avec les Pays Combraille en Marche, Berry St Amandois et Val de Creuse-Val d'Anglin ;

- Coopération sur « la Vallée des Peintres entre Berry et Limousin »** avec les Pays Ouest-Creuse et Val de Creuse-Val d'Anglin .

Cette coopération permettra assurément à nos territoires du Sud Berry :

- De favoriser les échanges et le transfert d'expériences,
- De mutualiser les moyens humains, techniques et financiers en vue de réaliser des économies d'échelle et de favoriser la mise en œuvre d'actions en commun,
- De promouvoir nos territoires,
- De développer le cas échéant la conception de produits innovants.

Souhaitant vivement que les **candidatures LEADER des territoires du Sud Berry** soient retenues par la région Centre-Val de Loire, afin que l'on puisse coopérer ensemble et avec d'autres territoires français et européens, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement,

Gérard MAYAULT
Président du syndicat Mixte
du Pays Val de Creuse Val d'Anglin

Syndicat Mixte du Pays Val de Creuse-Val d'Anglin -11 rue de l'église 36 200 Celon
pays.vcva@orange.fr - tél : 02 54 25 35 80 fax : 02 54 25 35 88

Annexe 7 :

Lettres de soutien du territoire organisé



Le Président
Sénateur de l'Indre

Monsieur Nicolas FORISSIER
Président du Pays de La Châtre en Berry
15 rue d'Olmor
36400 LA CHATRE

Châteauroux, le 10 avril 2015

Objet : Candidature LEADER 2014-2020

Monsieur le Président,

Le Pays de La Châtre en Berry se porte candidat au programme européen LEADER 2014-2020 :

- ↳ autour d'une priorité ciblée :
 - « Développons nos filières économiques en s'appuyant sur le potentiel humain, naturel et culturel du territoire »
- ↳ et dans le cadre de 3 axes stratégiques :
 - **Axe 1 : Agir sur l'attractivité du territoire pour favoriser le développement des filières locales**
 - **Axe 2 : Créer et développer les filières économiques locales (logique d'économie circulaire)**
 - **Axe 3 : Renforcer les liens entre les acteurs (publics et privés)**

Les axes stratégiques retenus dans cette candidature LEADER apparaissent judicieux pour le territoire et susceptibles d'apporter de véritables moyens aux acteurs locaux pour porter des projets partenariaux, innovants et structurants afin de développer ensemble les filières économiques locales.

De plus, j'ai pu apprécier la démarche participative souhaitée par le Pays de La Châtre en Berry en associant dans le cadre d'ateliers territoriaux tous les acteurs du territoire intéressés à l'élaboration du dossier de candidature LEADER, qu'il s'agisse de l'élaboration du diagnostic, de la définition des enjeux, de la rédaction du plan de développement, ou du pilotage du projet au titre du GAL.

Aussi par la présente lettre, je soutiens pleinement cette candidature LEADER et j'espère vivement que le dossier du Pays de La Châtre en Berry sera retenu par l'autorité de gestion régionale, afin de poursuivre ensemble la dynamique et d'engager les projets qui contribueront au développement et à la réussite de ce territoire du Bolschaux Sud.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Louis PINTON
Sénateur de l'Indre
Président Conseil départemental

Département de l'Indre
Hôtel du Département
Place de la Victoire et des Alliés - CS 20639 - 36020 Châteauroux cedex
Tél : 02 54 27 34 36 - Fax : 02 54 27 60 69 - Email : contact@indre.fr - Site Internet : www.indre.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur Nicolas FORISSIER
Président du Pays de La Châtre en Berry
15, rue d'Olmor
36400 LA CHATRE

La Châtre, le 10 avril 2015

Nos réf : FD / PEV / ML / 15 / 122

Objet : Candidature LEADER 2014-2020

Monsieur le Président,

Le Pays de La Châtre en Berry se porte candidat au programme européen LEADER 2014-2020 :

- ↳ autour d'une priorité ciblée :
 - « Développons nos filières économiques en s'appuyant sur le potentiel humain, naturel et culturel du territoire »
- ↳ et dans le cadre de 3 axes stratégiques :
 - **Axe 1 : Agir sur l'attractivité du territoire pour favoriser le développement des filières locales**
 - **Axe 2 : Créer et développer les filières économiques locales (logique d'économie circulaire)**
 - **Axe 3 : Renforcer les liens entre les acteurs (publics et privés)**

Les axes stratégiques retenus dans cette candidature LEADER apparaissent judicieux pour le territoire et susceptibles d'apporter de véritables moyens aux acteurs locaux pour porter des projets partenariaux, innovants et structurants afin de développer ensemble les filières économiques locales.

De plus, j'ai pu apprécier la démarche participative souhaitée par le Pays de La Châtre en Berry en associant dans le cadre d'ateliers territoriaux tous les acteurs du territoire intéressés à l'élaboration du dossier de candidature LEADER, qu'il s'agisse de l'élaboration du diagnostic, de la définition des enjeux, de la rédaction du plan de développement, ou du pilotage du projet au titre du GAL.

Aussi par la présente lettre, je soutiens pleinement cette candidature LEADER et j'espère vivement que le dossier du Pays de La Châtre en Berry sera retenu par l'autorité de gestion régionale, afin de poursuivre ensemble la dynamique et d'engager les projets qui contribueront au développement et à la réussite de ce territoire du Boischaut Sud.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Vice-Président chargé de l'Economie,

Francis...

■ PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 36400 LA CHÂTRE - Tél : 02 54 62 10 10 - Fax : 02 54 62 10 14 ■



20, rue Emile FORICHON
36230 NEUVY ST SEPULCRE
☎ 02.54.31.20.06
☎ 02.54.31.20.64

A Neuvy-Saint-Sépulcre, le 2 Avril 2015

Monsieur Nicolas FORISSIER,
Président du SYNDICAT MIXTE du PAYS de
LA CHATRE en BERRY
15, rue d'Olmor

36 400 LA CHATRE

Objet : Candidature LEADER 2014-2020

Monsieur le Président,

Le Pays de LA CHATRE en BERRY se porte candidat au programme européen LEADER 2014-2020 :

- autour d'une priorité ciblée : « **Développons nos filières économiques en s'appuyant sur le potentiel humain, naturel et culturel du territoire** »
- et dans le cadre de 3 axes stratégiques :

Axe 1 : Agir sur l'attractivité du territoire pour favoriser le développement des filières locales,
Axe 2 : Créer et développer les filières économiques locales (logique d'économie circulaire),
Axe 3 : Renforcer les liens entre les acteurs (publies et privés).

Les axes stratégiques retenus dans cette candidature LEADER apparaissent judicieux pour le territoire et susceptibles d'apporter de véritables moyens aux acteurs locaux pour porter des projets partenariaux, innovants et structurants afin de développer ensemble les filières économiques locales.

De plus, j'ai pu apprécier la démarche participative souhaitée par le Pays de la Châtre en associant dans le cadre d'ateliers territoriaux tous les acteurs du territoire intéressés à l'élaboration du dossier de candidature LEADER, qu'il s'agisse de l'élaboration du diagnostic, de la définition des enjeux, de la rédaction du plan de développement, ou du pilotage du projet au titre du GAL.

Aussi par la présente lettre, je soutiens pleinement cette candidature LEADER et j'espère vivement que le dossier du PAYS de LA CHATRE en BERRY sera retenu par l'autorité de gestion régionale afin de poursuivre ensemble la dynamique et d'engager les projets qui contribueront au développement et à la réussite de ce territoire du Boischaud-Sud.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guy GAUTRON,
Président.



Aigurande - La Buxerette - Crevant - Cruzou sur Vauvre - Lourdoueix
St Michel - Montchevrier - Orsennes - St Denis de Jouhet - St Plantaire

Aigurande, le 1er avril 2015

Monsieur Nicolas FORISSIER
Président du Pays de La Châtre en Berry
15 Rue d'Olmor
36400 LA CHATRE

Objet: Candidature LEADER 2014-2020

Monsieur le Président,

Le Pays de La Châtre en Berry se porte candidat au programme européen LEADER 2014-2020:

⇒ autour d'une priorité ciblée:

-Développons nos filières économiques en s'appuyant sur le potentiel humain, naturel et culturel du territoire.

⇒ et dans le cadre de 3 axes stratégiques:

-Axe 1: Agir sur l'attractivité du territoire pour favoriser le développement des filières locales.

-Axe 2: Créer et développer les filières économiques locales (logique d'économie circulaire)

-Axe 3: Renforcer les liens entre les acteurs (publics et privés)

Les axes stratégiques retenus dans cette candidature LEADER apparaissent judicieux pour le territoire et susceptibles d'apporter de véritables moyens aux acteurs locaux pour porter des projets partenariaux, innovants et structurants afin de développer ensemble les filières économiques locales

De plus, j'ai pu apprécier la démarche participative souhaitée par le Pays de La Châtre en Berry en associant dans le cadre d'ateliers territoriaux tous les acteurs du territoire intéressés à l'élaboration du dossier de candidature LEADER, qu'il s'agisse de l'élaboration du diagnostic, de la définition des enjeux, de la rédaction du plan de développement, ou du pilotage du projet au titre du GAL.

Aussi par la présente lettre, je soutiens pleinement cette candidature LEADER et j'espère vivement que le dossier du Pays de La Châtre en Berry sera retenu par l'autorité de gestion régionale, afin de poursuivre ensemble la dynamique et d'engager des projets qui contribueront au développement et à la réussite de ce territoire du Boischaud Sud.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

Pascal COURTAUD

Monsieur Nicolas FORISSIER
Président du Pays de La Châtre en Berry
15 rue d'Olmar
36400 LA CHATRE

Objet :
Candidature LEADER 2014-2020

Châteauroux,
le 10 avril 2015

Monsieur le Président,

Le Pays de La Châtre en Berry se porte candidat au programme européen LEADER 2014-2020 :

- ↳ autour d'une priorité ciblée :
 - « Développons nos filières économiques en s'appuyant sur le potentiel humain, naturel et culturel du territoire »
- ↳ et dans le cadre de 3 axes stratégiques :
 - Axe 1 : Agir sur l'attractivité du territoire pour favoriser le développement des filières locales
 - Axe 2 : Créer et développer les filières économiques locales (logique d'économie circulaire)
 - Axe 3 : Renforcer les liens entre les acteurs (publics et privés)

Les axes stratégiques retenus dans cette candidature LEADER apparaissent judicieux pour le territoire et susceptibles d'apporter de véritables moyens aux acteurs locaux pour porter des projets partenariaux, innovants et structurants afin de développer ensemble les filières économiques locales.

De plus, j'ai pu apprécier la démarche participative souhaitée par le Pays de La Châtre en Berry en associant dans le cadre d'ateliers territoriaux tous les acteurs du territoire intéressés à l'élaboration du dossier de candidature LEADER, qu'il s'agisse de l'élaboration du diagnostic, de la définition des enjeux, de la rédaction du plan de développement, ou du pilotage du projet au titre du GAL.

Aussi par la présente lettre, je soutiens pleinement cette candidature LEADER et j'espère vivement que le dossier du Pays de La Châtre en Berry sera retenu par l'autorité de gestion régionale, afin de poursuivre ensemble la dynamique et d'engager les projets qui contribueront au développement et à la réussite de ce territoire du Boischaud Sud.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Paulette PICARD,





**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Indre

Président

Nov ref : JM/DP/IB n° 4533

Châteauroux, le 9 avril 2015

Monsieur Nicolas FORISSIER
Président du Pays de La Châtre en Berry
15 rue d'Olmor
36400 LA CHATRE

Objet : candidature LEADER 2014-2020

Monsieur le Président,

Le Pays de La Châtre en Berry se porte candidat au programme européen LEADER 2014-2020 :

↳ autour d'une priorité ciblée :

- « Développons nos filières économiques en s'appuyant sur le potentiel humain, naturel et culturel du territoire »

↳ et dans le cadre de 3 axes stratégiques :

- **Axe 1 : Agir sur l'attractivité du territoire pour favoriser le développement des filières locales**
- **Axe 2 : Créer et développer les filières économiques locales (logique d'économie circulaire)**
- **Axe 3 : Renforcer les liens entre les acteurs (publics et privés)**

Les axes stratégiques retenus dans cette candidature LEADER apparaissent judicieux pour le territoire et susceptibles d'apporter de véritables moyens aux acteurs locaux pour porter des projets partenariaux, innovants et structurants afin de développer ensemble les filières économiques locales.

De plus, j'ai pu apprécier la démarche participative souhaitée par le Pays de La Châtre en Berry en associant dans le cadre d'ateliers territoriaux tous les acteurs du territoire intéressés à l'élaboration du dossier de candidature LEADER, qu'il s'agisse de l'élaboration du diagnostic, de la définition des enjeux, de la rédaction du plan de développement, ou du pilotage du projet au titre du GAL.

Aussi par la présente lettre, je soutiens pleinement cette candidature LEADER et j'espère vivement que le dossier du Pays de La Châtre en Berry sera retenu par l'autorité de gestion régionale, afin de poursuivre ensemble la dynamique et d'engager les projets qui contribueront au développement et à la réussite de ce territoire du Boischaut Sud.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées

Le Président,

Jean-Michel DEGAY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'INDRE

31, rue Robert Millot-Stevens - ZAC des Chevaliers - B.P. 296 - 36006 Châteauroux Cedex - Tél : 02 54 08 80 00 - Télécopie : 02 54 00 80 06
Internet : <http://www.cm-indre.fr> - Courriel : Contacts@cm-indre.fr

Dossier n° 2004-1165 du 2 novembre 2004.



Service Environnement & Territoires
Tel 02 54 61 61 88
N/REF : RC/DD/SL
OBJET : Candidature LEADER 2014-2020

Monsieur Nicolas FORISSIER
Président du Pays de La Châtre en Berry
15, rue d'Olmor
36400 LA CHATRE

Châteauroux, le 9 avril 2015

Siège Social
24 rue des Ingrains
36022 CHATEAUFROUX CEDEX
Tel : 02 54 61 61 00
Fax : 02 54 61 61 18
Email : direction@indre.chambagri.fr

Monsieur le Président,

Le Pays de La Châtre en Berry se porte candidat au programme européen LEADER 2014-2020 :

- Autour d'une priorité ciblée :

- « **Développons nos filières économiques en s'appuyant sur le potentiel humain, naturel et culturel du territoire** »

- Et dans le cadre de 3 axes stratégiques :

- **Axe 1 : Agir sur l'attractivité du territoire pour favoriser le développement des filières locales**
- **Axe 2 : Créer et développer les filières économiques locales (logique d'économie circulaire)**
- **Axe 3 : Renforcer les liens entre les acteurs (publics et privés).**

Les axes stratégiques retenus dans cette candidature LEADER apparaissent judicieux pour le territoire et susceptibles d'apporter de véritables moyens aux auteurs locaux pour porter des projets partenariaux, innovants et structurants afin de développer ensemble les filières économiques locales.

De plus, j'ai pu apprécier la démarche participative souhaitée par le Pays de La Châtre en Berry en associant dans le cadre d'ateliers territoriaux tous les acteurs du territoire intéressés à l'élaboration du dossier de candidature LEADER, qu'il s'agisse de l'élaboration du diagnostic, de la définition des enjeux, de la rédaction du plan de développement, ou du pilotage du projet au titre du GAL.

Aussi, par la présente lettre, je soutiens pleinement cette candidature LEADER et j'espère vivement que le dossier du Pays de La Châtre en Berry sera retenu par l'autorité de gestion régionale, afin de poursuivre ensemble la dynamique et d'engager les projets qui contribueront au développement et à la réussite de ce territoire du Boischaud Sud.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Arnaud LAMY
Représentant la Chambre d'Agriculture
de l'Indre aux ateliers
LEADER du Pays de La Châtre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
loi n° 31/01/1924
Siret 103 630 020
www.indre.chambagri.fr



Monsieur Nicolas FORISSIER
Président du Pays de La Châtre en Berry
15 rue d'Olmor
36400 LA CHATRE

La Châtre, le 8 avril 2015

Objet : candidature LEADER 2014-2020

Monsieur le Président,

Le Pays de La Châtre en Berry se porte candidat au programme européen LEADER 2014-2020 :

→ autour d'une priorité ciblée :

- « Développons nos filières économiques en s'appuyant sur le potentiel humain, naturel et culturel du territoire »

→ et dans le cadre de 3 axes stratégiques :

- **Axe 1 : Agir sur l'attractivité du territoire pour favoriser le développement des filières locales**
- **Axe 2 : Créer et développer les filières économiques locales (logique d'économie circulaire)**
- **Axe 3 : Renforcer les liens entre les acteurs (publics et privés)**

Les axes stratégiques retenus dans cette candidature LEADER apparaissent judicieux pour le territoire et susceptibles d'apporter de véritables moyens aux acteurs locaux pour porter des projets partenariaux, innovants et structurants afin de développer ensemble les filières économiques locales.

De plus, j'ai pu apprécier la démarche participative souhaitée par le Pays de La Châtre en Berry en associant dans le cadre d'ateliers territoriaux tous les acteurs du territoire intéressés à l'élaboration du dossier de candidature LEADER, qu'il s'agisse de l'élaboration du diagnostic, de la définition des enjeux, de la rédaction du plan de développement, ou du pilotage du projet au titre du GAL.

Aussi par la présente lettre, je soutiens pleinement cette candidature LEADER et j'espère vivement que le dossier du Pays de La Châtre en Berry sera retenu par l'autorité de gestion régionale, afin de poursuivre ensemble la dynamique et d'engager les projets qui contribueront au développement et à la réussite de ce territoire du Boischaud Sud.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Alain GLAUMOT,
Président de l'Office de Tourisme



134, rue Nationale • 36400 La Châtre
Tel. 02 54 48 22 64 • Fax 02 54 06 09 15
accueil@pays-george-sand.com

www.pays-george-sand.com



Office de Tourisme classé en catégorie II - IM036120004





Association départementale de protection de l'environnement

Châteauroux, le 2 avril 2015

Monsieur Nicolas FORISSIER
Président du pays de La Châtre en Berry
15 rue d'Olmor
36400 LA CHATRE

Objet : Candidature LEADER 2014-2020

Monsieur le Président,

La Pays de La Châtre en Berry se porte candidat au programme européen LEADER 2014 -2020 :

- autour d'une priorité ciblée : « Développons nos filières économiques en s'appuyant sur le potentiel humain, naturel et culturel du territoire »

- et dans le cadre de 3 axes stratégiques :

- axe 1 : agir sur l'attractivité du territoire pour favoriser le développement des filières locales ;
- axe 2 : créer et développer les filières économiques locales (logique d'économie circulaire) ;
- axe 3 : renforcer les liens entre les acteurs (publics et privés).

Les axes stratégiques retenus dans cette candidature LEADER apparaissent judicieux pour le territoire et susceptibles d'apporter de véritables moyens aux acteurs locaux pour porter des projets partenariaux, innovants et structurants afin de développer ensemble les filières économiques locales.

De plus j'ai pu apprécier la démarche participative souhaitée par le Pays de La Châtre en Berry en associant dans le cadre d'ateliers territoriaux tous les acteurs intéressés à l'élaboration du dossier de candidature LEADER, qu'il s'agisse de l'élaboration du diagnostic, de la définition des enjeux, de la rédaction du plan de développement, ou du pilotage du projet au titre du GAL.

Parc Balsan - 44, avenue François Mitterrand - 36000 CHATEAUROUX
Tél. 02 54 22 60 20 - Fax 02 54 08 42 96 - association@indrenature.net - www.indrenature.net



Association loi 1901 affiliée à France Nature Environnement - Siret : 353825664 00025 - NAF 9499 Z





Aussi par la présente lettre, je soutiens pleinement cette candidature LEADER et j'espère vivement que le dossier du Pays de La Châtre en Berry sera retenu par l'autorité de gestion régionale, afin de poursuivre ensemble la dynamique et d'engager des projets qui contribueront au développement et à la réussite de ce territoire du Boischaut Sud.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,

Jacques LUCBERT



**UNION POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION
DES RESSOURCES GENETIQUES DU CENTRE**
Siège social : Château du Plaix, 18 160 Saint Hilaire en Lignières
Adresse postale : Place du Général de Gaulle, 36400 La Châtre
Contact : contact@urgcentre.fr
Site : www.urgcentre.fr

Monsieur Nicolas FORISSIER
Président du Pays de La Châtre en Berry
15 rue d'Olmor
36400 LA CHATRE

A La Châtre, le 7 avril 2015.

Objet : Candidature LEADER 2014-2020

Monsieur le Président,

Le Pays de La Châtre en Berry se porte candidat au programme européen LEADER 2014-2020 :

- ↳ autour d'une priorité ciblée :
 - « Développons nos filières économiques en s'appuyant sur le potentiel humain, naturel et culturel du territoire »
- ↳ et dans le cadre de 3 axes stratégiques :
 - **Axe 1 : Agir sur l'attractivité du territoire pour favoriser le développement des filières locales**
 - **Axe 2 : Créer et développer les filières économiques locales (logique d'économie circulaire)**
 - **Axe 3 : Renforcer les liens entre les acteurs (publics et privés)**

Les axes stratégiques retenus dans cette candidature LEADER apparaissent judicieux pour le territoire et susceptibles d'apporter de véritables moyens aux acteurs locaux pour porter des projets partenariaux, innovants et structurants afin de développer ensemble les filières économiques locales.

De plus, j'ai pu apprécier la démarche participative souhaitée par le Pays de La Châtre en Berry en associant dans le cadre d'ateliers territoriaux tous les acteurs du territoire intéressés à l'élaboration du dossier de candidature LEADER, qu'il s'agisse de l'élaboration du diagnostic, de la définition des enjeux, de la rédaction du plan de développement, ou du pilotage du projet au titre du GAL.

Aussi par la présente lettre, je soutiens pleinement cette candidature LEADER et j'espère vivement que le dossier du Pays de La Châtre en Berry sera retenu par l'autorité de gestion régionale, afin de poursuivre ensemble la dynamique et d'engager les projets qui contribueront au développement et à la réussite de ce territoire du Boischaud Sud.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Le Président
Jacques Aubourg

Monsieur Marandon René
Président de la Société Pomologique du Berry
Maison de la Pomme
36230 Neuvy-Saint-Sépulchre

A
MONSIEUR NICOLAS FORISSIER
Président du Pays de la Châtre en Berry
15 rue d'Olmor
36400 La Châtre

Objet : Candidature Leader 2014-2020

Monsieur Le Président,

Le Pays de La Châtre en Berry se porte candidat au programme européen LEADER 2014-2020 autour d'une priorité ciblée « Développons nos filières économiques en s'appuyant sur le potentiel humain, naturel, culturel du territoire » suivant 3 axes :

- L'action sur l'attractivité du territoire
- Le développement des filières économiques locales
- Le renforcement des liens entre acteurs

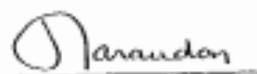
Ces axes stratégiques retenus dans cette candidature LEADER me semblent judicieux pour notre territoire et permettront de véritables moyens aux acteurs locaux en favorisant le partenariat sur des projets innovants et structurants et en développant les filières économiques locales.

J'ai beaucoup apprécié la démarche participative souhaitée par le Pays de La Châtre en Berry en associant les acteurs du territoire intéressés à l'élaboration du dossier de candidature LEADER.

Ainsi par la présente lettre, je soutiens fermement cette candidature LEADER et je souhaite vivement que le dossier du Pays de La Châtre en Berry soit retenu par l'autorité de gestion régionale afin de poursuivre tous ensemble la dynamique et d'engager des projets qui contribueront au développement et à la réussite de ce territoire du Boischaut Sud.

Veillez croire, Monsieur Le Président, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A Neuvy-Saint-Sépulchre le 9 avril 2015



René Marandon



La Châtre, le 8 avril 2015

Jean-Claude Moreau
Président de l'ADAR-CIVAM
10 rue d'Olmor
36 400 LA CHATRE

Monsieur Nicolas FORISSIER
Président du Pays de La Châtre en Berry
15 rue d'Olmor
36400 LA CHATRE

Objet : Candidature LEADER 2014-2020

Monsieur le Président,

Le Pays de La Châtre en Berry se porte candidat au programme européen LEADER 2014-2020 :
autour d'une priorité ciblée :

« Développons nos filières économiques en s'appuyant sur le potentiel humain,
naturel et culturel du territoire »

et dans le cadre de 3 axes stratégiques :

- o **Axe 1 : Agir sur l'attractivité du territoire pour favoriser le développement des filières locales**
- o **Axe 2 : Créer et développer les filières économiques locales (logique d'économie circulaire)**
- o **Axe 3 : Renforcer les liens entre les acteurs (publics et privés)**

Ces éléments sont d'autant plus judicieux que lors de l'Assemblée générale 2014 de l'ADAR-CIVAM, nous avons pu tester auprès de 60 participants les priorités d'intérêt qu'un projet LEADER pouvait comporter. C'est avec une véritable satisfaction que nous pouvons constater une coïncidence stratégique entre les éléments rapportés par l'animation du cabinet Argos et ceux repérés devant une soixantaine d'habitants du territoire.

De plus, j'ai pu apprécier la démarche participative souhaitée par le Pays de La Châtre en Berry en associant dans le cadre d'ateliers territoriaux tous les acteurs du territoire intéressés à l'élaboration du dossier de candidature LEADER, qu'il s'agisse de l'élaboration du diagnostic, de la définition des enjeux, de la rédaction du plan de développement, ou du pilotage du projet au titre du GAL.

Aussi par la présente, je soutiens pleinement cette candidature LEADER et j'espère vivement que le dossier du Pays de La Châtre en Berry sera retenu par l'autorité de gestion régionale, afin de poursuivre ensemble la dynamique et d'engager les projets qui contribueront au développement et à la réussite de ce territoire du Bolschaut Sud.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Claude Moreau
Président de l'ADAR-CIVAM

www.adar-civam.fr

Contact : 02.54.48.08.82

10 rue d'Olmor 36400 La Châtre

Olivier FRULEUX
Président de la FD CUMA de l'Indre
24 rue des Ingrains
36 022 Châteauroux Cedex

Monsieur Nicolas FORISSIER
Président du Pays de La Châtre en Berry
15 rue d'Olmor
36400 LA CHATRE

Châteauroux, le 7 avril 2015.

Objet : Candidature LEADER 2014-2020

Monsieur le Président,

Le Pays de La Châtre en Berry se porte candidat au programme européen LEADER 2014-2020 :

- ↳ autour d'une priorité ciblée :
 - « Développons nos filières économiques en s'appuyant sur le potentiel humain, naturel et culturel du territoire »
- ↳ et dans le cadre de 3 axes stratégiques :
 - **Axe 1 : Agir sur l'attractivité du territoire pour favoriser le développement des filières locales**
 - **Axe 2 : Créer et développer les filières économiques locales (logique d'économie circulaire)**
 - **Axe 3 : Renforcer les liens entre les acteurs (publics et privés)**

Les axes stratégiques retenus dans cette candidature LEADER apparaissent judicieux pour le territoire et susceptibles d'apporter de véritables moyens aux acteurs locaux pour porter des projets partenariaux, innovants et structurants afin de développer ensemble les filières économiques locales.

De plus, j'ai pu apprécier la démarche participative souhaitée par le Pays de La Châtre en Berry en associant dans le cadre d'ateliers territoriaux tous les acteurs du territoire intéressés à l'élaboration du dossier de candidature LEADER, qu'il s'agisse de l'élaboration du diagnostic, de la définition des enjeux, de la rédaction du plan de développement, ou du pilotage du projet au titre du GAL.

Aussi par la présente lettre, je soutiens pleinement cette candidature LEADER et j'espère vivement que le dossier du Pays de La Châtre en Berry sera retenu par l'autorité de gestion régionale, afin de poursuivre ensemble la dynamique et d'engager les projets qui contribueront au développement et à la réussite de ce territoire du Bolschaup Sud.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Annexe 8 :

Articles de presse

L'Echo du Berry du 9 au 15 avril 2015

La Châtre

Le Pays de La Châtre compte bien à nouveau être Leader

Le Pays de La Châtre-en-Berry va poser sa candidature au programme européen Leader. Son acceptation, en juin prochain, pourrait injecter 1,5 million d'euros sur le territoire.

L'assemblée générale du Pays de La Châtre-en-Berry s'est déroulée vendredi 3 avril sous la présidence de Nicolas Forissier. Le budget primitif 2015 a été adopté. La cotisation des communes est maintenue à 3,10 € par habitant. Cette cotisation représente 28 % des recettes de fonctionnement du Pays, son principal financeur étant la Région (40 %), l'Etat (19 %), l'Europe (9 %) et le Département (4 %) sont les autres financeurs.

La démarche pour la création d'un Scot (Schéma de cohérence territoriale), outil obligatoire en matière d'aménagement et d'urbanisme, est en cours. Un comité de pilotage doit être constitué en mai ou juin et la constitution du Scot devrait durer plusieurs années avec un coût élevé. Une stimulation l'établit à 440 000 euros sur trois ans. Nicolas Forissier a suggéré « un étalement plus important » compte tenu de la baisse des dotations.

Centrée sur l'économique
La candidature au fonds européen Leader a été validée. Le Pays de

La Châtre a déjà bénéficié à deux reprises de ce programme destiné à financer des projets en zone rurale. Le Pays tient ici le rôle « d'instance de concertation », a rappelé le président. C'est au terme de ces concertations qu'a été déterminée la stratégie de la candidature Leader : « Elle sera centrée sur l'économique, à imposer Nicolas Forissier, avec des axes stratégiques qui permettront d'accélérer des projets à partir de nos potentiels humains, naturels et culturels ». Trois axes ont été définis : « Agir sur l'attractivité du territoire pour favoriser le développement des filières locales », « Créer et développer les filières économiques locales » et « Renforcer les liens entre les acteurs (publics et privés) ». Au total, c'est une subvention de 1 532 800 euros qui va être sollicitée pour ce programme Leader, avec des financements qui pourront atteindre 80 % des projets.

Si la candidature est acceptée, un comité de programmation comportant des élus, des professionnels de différents secteurs, des représentants des Chambres consulaires, entre autres, sera



Le Pays de La Châtre présentera le détail de la candidature Leader au public jeudi 9 avril à 19 h à la salle de la chapelle.

constitué. Cette candidature Leader sera présentée au public, et donc aux porteurs de projets potentiels, jeudi 9 avril à 19 h à la salle de la Chapelle, à La Châtre. La réponse sera connue en juin prochain. Nicolas Bernard

Pompes Funèbres et Marbrerie
ARC-EN-CIEL

ZA Bellejace - LA CHATRE
☎ 02 54 62 01 01 - 06 88 65 39 59

CONTRAT OBSEQUES

- Des services personnalisés
- Soutiens aux proches

Bénéficiaire d'une véritable garantie d'accompagnement avec les services d'assistance à la famille

SAS NOUVELLE BERNARDEAU

- Reprographie • Séries imprimées
- Révêtement • Rénovations
- Construction de pavillons
- Ranger atelier
- Assainissement individuel
- Terrassement
- Construction de caravane
- Vente et pose de monuments tout gravit
- Rénovation et entretien de sépultures
- Colombarium
- Gravures sur stèles et plaques
- Ouverture et fermeture des cercueils

23, avenue Laureyrie - 36003 LA CHATRE
02 54 48 36 32 - 06 62 27 10 72

On ne s'est pas ennuyés à la Nuit de l'eau



Une cinquantaine de personnes ont participé à la Nuit de l'eau, samedi 28

Pays du
Boischaud
Sud

Pratique

L'ÉCHO
Correspondants :
Denis Bonnet 4 rue de Lauzière,
36400 La Châtre.
Téléphone 02 54 06 03 54.
Courriel : denisbonnet36@ya-
hoo.fr

LA CHÂTRE
Mairie
Place de l'Hôtel-de-ville. Du
lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et
de 13 h 30 à 18 h, le vendredi de
8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à
17 h, le samedi de 9 h à 12 h.
Téléphone 02 54 06 26 06.
Courriel : contact@mairie-la-
châtre.fr

Sous-préfecture
1 avenue Aristide-Briand. Les
lundis, mercredis et jeudis de
9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à
16 h 30. Téléphone 02 54 62 15
04.

Office de tourisme
134, rue Nationale. Du lundi au
samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de
14 h à 18 h 30 ; dimanche et
jours fériés de 10 h à 12 h 30.
Téléphone 02 54 48 22 64.

Musée George Sand
71 rue Venose. Ouvert tous les

LA CHÂTRE

Le programme Leader explicité devant soixante auditeurs

Par l'intermédiaire du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), la relance du programme Leader permet à la région Centre-Val de Loire de disposer de vingt-quatre millions d'euros. Cette somme qu'elle s'approprie à répartir après examen devrait répondre aux demandes qui lui seront soumises au départ par des porteurs de projets, publics ou privés, s'adressant pour leur transmission aux communautés de communes constituées dans l'ensemble des six départements concernés. Au mois de juin prochain, la région commencera la sélection de ces projets.

Pour servir au mieux de relais à l'obtention de cette manne qui tombera à pic alors que « nous ne sommes pas parmi les seuls habitants d'un territoire qui souffre, même s'il est vrai que l'actualité nous est particulièrement cruelle », selon les propos lucides de son directeur, Yann Le Roux, le syndicat mixte du pays de La Châtre en Berry a d'ores et déjà, depuis près de deux mois, mené des travaux, animé des ateliers... Allant de conserve avec un cabinet d'études estimant les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces, à l'échelle des cinquante-et-une communes du pays de La Châtre, pour fixer les modalités



Au cours de cette réunion publique d'information.

de cet octroi placé sous la réserve de dépôt de dossiers fiables et solidement charpentés.

La priorité ciblée est « le développement de filières économiques en lien avec le potentiel humain, naturel et culturel du territoire ». Avec l'espoir d'améliorer sa notoriété en accueillant des jeunes désireux d'y installer une entreprise, en impulsant un souffle nécessaire aux filières agricole, touristique, de l'énergie (décollant

singulièrement de l'utilisation du bois), de l'artisanat et du commerce ; renforçant globalement une économie qui en a constamment besoin.

Les actions envisagées (au nombre de sept) et les objectifs afférents, le modus operandi et la composition du comité de programmation (qui ne sera établi qu'au moment de l'acceptation par la région de la demande du syndicat), ont été explicités jeudi dernier, en fin d'a-

près-midi. Cela face à un auditoire d'une soixantaine de personnes, la majorité étant composée d'élus locaux, les autres étant des acteurs de plusieurs secteurs professionnels.

DENIS BONNET

Requêtes : edessa, 15 rue d'Orléans 36400 La Châtre, téléphone 02 54 62 00 72, courriel : pop@chatreberry.com, site internet : www.chatreberry.com

Indre - La Châtre - Communauté de communes la châtre - sainte-sévère

Le Pays en attente de soutien

08/04/2015 05:34

L'assemblée générale de pays a voté son budget primitif pour l'année 2015, avec pour perspective immédiate sa prochaine candidature au programme Leader.

Rassemblant trois communautés de communes – La Châtre-Sainte-Sévère, la Marche berrichonne et le Val de Bouzanne – le Pays de La Châtre reste une structure légère, dont le fonctionnement est assuré par seulement trois salariés. Sorte de boîte aux lettres pour différents programmes et opérations publiques qu'il met en œuvre à grande échelle (Opération programmée d'amélioration de l'habitat, trame verte et bleue), il est avant tout « un rassemblement de bonnes volontés », selon son président, Nicolas Forissier, dont les initiatives concernent au total cinquante et une communes.

Avec environ 150.000 € d'excédent reportés et presque 330.000 € de subventions, son budget s'équilibre à un peu plus de 480.000 € pour l'année 2015. Si les dotations publiques (Région, État, Europe et Département)

couvrent 72 % de ses recettes de fonctionnement, les 28 % restants reviennent à la charge des communes elles-mêmes.

La cotisation globale est maintenue à 3,10 € par habitant : elle comprend une cotisation de base fixée à 1,60 € et des cotisations spécifiques qui, en 2015, concerneront l'animation de l'Opah, des études prospectives et l'animation du programme Leader, s'il est attribué au Pays.

La validation de la candidature du Pays à ce programme européen a par ailleurs été entérinée : c'est l'axe du développement des filières économiques qui a été choisi pour postuler à ces fonds. La sélection aura lieu en comité régional, en juin.



Le potentiel d'action du Pays dépendra beaucoup des aides qui pourraient lui être octroyées cette année. - dr

Indre - La Châtre - Aménagement du territoire

Le Pays est en lice pour des fonds européens

11/03/2015 05:31

Le Pays de La Châtre espère renouer avec le programme européen Leader. Il lance un appel à propositions pour renforcer sa candidature.

Non retenu pour le programme européen Leader (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) qui courait de 2007 à 2013, le Pays de La Châtre-en-Berry doit finaliser, avant le 15 avril, sa candidature pour tenter d'intégrer le prochain.

« Nous avons manqué de justesse la candidature précédente, estime le président du Pays, Nicolas Forissier. Or c'est un programme très important, qui nous a permis de financer beaucoup de choses par le passé, car pour une fois c'est de l'argent qui vient soutenir le fonctionnement et pas l'investissement. Notre territoire souffre en ce moment, avec des inquiétudes fortes en matière industrielles, et c'est une justification supplémentaire pour qu'on nous aide. »

La candidature du Pays sera construite à partir d'un ou plusieurs thèmes majeurs proposés par la Région : émergence et structuration de filières économiques locales suscitant des formes d'organisation innovantes ; la transition énergétique ou écologique du territoire ; organisation et structuration d'une politique culturelle du territoire, facteur d'attractivité et le développement d'une offre de tourisme de nature et de culture articulée aux grands sites, ou aux itinéraires régionaux.

Deux ateliers participatifs ont déjà permis d'élaborer une stratégie. Deux autres ateliers consacrés aux « pistes d'actions » sont à venir pour travailler collectivement sur les propositions qui seront présentées : ouverts à tous, ils s'adressent aux habitants comme aux associations, aux agriculteurs aussi bien qu'aux entreprises. Ils auront lieu jeudi 12 et mercredi 18 mars, à 18 h 30, à la salle des fêtes de Neuvy-Saint-Sépulchre.

Contact : Pays de La Châtre, tél. 02.54.62.00.72.

Indre - La Châtre - Pays de la châtre-en-berry

Des ressources à bien utiliser

12/02/2015 05:38

Le Pays se portera candidat à un million d'euros en provenance de l'Europe. Mais il lui reste quelques autres subsides à dépenser.

L'assemblée générale du Pays de La Châtre-en-Berry a réuni, lundi, les représentants des 51 communes le constituant pour une mise au point des enjeux à venir. Regroupant les territoires des communautés de communes de La Châtre-Sainte-Sévère, du Val de Bouzanne et de la Marche berrichonne, le syndicat de Pays existe depuis dix-sept ans.

Relais majeur pour la mise en place de nombreux programmes d'aide et de développement provenant de la Région, de l'État ou de l'Europe, il coûte environ 3€ par habitant et par an. « C'est un outil, pas une structure de plus, souligne son président Nicolas Forissier. Nous avons toujours veillé à ne pas être débordé par les frais de fonctionnement. » Le Pays s'oriente vers une transformation en Pôle d'équilibre territorial et rural, avec pour priorité de mettre en place rapidement le Schéma de cohérence territoriale (Scot), nouveau document d'urbanisme qui doit remplacer les plans locaux d'urbanisme (PLU) d'ici 2017. « Il faut que les choses avancent car c'est une procédure longue à effectuer », a insisté le président.



Le président du Pays, Nicolas Forissier, et le directeur Yann Leroux. - dr

Appui incontournable pour le développement du territoire, le Contrat régional de troisième génération s'arrêtera à la fin de l'année 2016. Or, il reste des fonds disponibles et tous les projets retenus n'ont pas encore été engagés.

Avec une enveloppe globale approchant les 6 millions d'euros, ce programme touche à de nombreuses priorités, depuis les services à la population ou la rénovation urbaine jusqu'à l'agriculture ou la préservation de la biodiversité.

Par ailleurs, le syndicat de Pays va se porter candidat au prochain programme européen Leader (2014-2020), qui représente un million d'euros environ. Obtenus pour 2000-2006, il avait échappé à la région caennaise, en 2007.